

Haute Ecole
« ICHEC – ECAM – ISFSC »



Enseignement supérieur de type long de niveau universitaire

Analyse de la divulgation des informations non financières : un regard sur un panel d'entreprises opérant en Belgique.

Mémoire présenté par :
Thibault Grumberg

Pour l'obtention du diplôme de :
Master en sciences commerciales
Année académique 2022-2023

Promoteur :
Philippe Roman

Avant tout, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à mon promoteur, M. Philippe Roman. Sa patience inébranlable et son écoute attentive m'ont été indispensables pour réalisation de ce mémoire. Sa guidance a été une source d'inspiration, me permettant de me surpasser et d'aller au bout de ma réflexion.

Je tiens à remercier chaleureusement Sandrine Grumberg. Ses conseils avisés et sa relecture minutieuse ont grandement contribué à la qualité de ce mémoire. Sa vision experte a éclairé ma démarche et m'a aidé à affiner mon argumentation

Enfin, j'aimerais adresser un grand merci à Pauline Duc. Son soutien a été constant et inestimable, à chaque étape de la rédaction de ce travail. Sa présence, tant morale qu'intellectuelle, a été le pilier qui m'a permis de persévérer dans les moments les plus ardu.

Engagement Anti-Plagiat du Mémoire

« Je soussigné, GRUMBERG, Thibault, Master en sciences commerciales, déclare par la présente que le Mémoire ci-joint est exempt de tout plagiat et respecte en tous points le règlement des études en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses signé lors de mon inscription à l'ICHEC, ainsi que les instructions et consignes concernant le référencement dans le texte respectant la norme APA, la bibliographie respectant la norme APA, etc. mises à ma disposition sur Moodle.

Sur l'honneur, je certifie avoir pris connaissance des documents précités et je confirme que le Mémoire présenté est original et exempt de tout emprunt à un tiers non-cité correctement. »

Dans le cadre de ce dépôt en ligne, la signature consiste en l'introduction du mémoire via la plateforme ICHEC-Student.

Table des matières

Introduction	1
Contexte et justification de l'étude sur la divulgation des informations non financières	3
La régulation européenne en évolution, de la NFRD à la CSRD	5
Une portée élargie	6
Vers une normalisation du reporting extra financiers : les normes ESRS	7
Vers une plus grande prise en compte des impacts de l'entreprise : La double matérialité	9
Cadres réglementaires et standards internationaux pertinents pour la divulgation des informations non financières	12
Objectifs de recherche	21
Une analyse longitudinale et comparative	22
Une analyse multisectorielle	22
Problématique spécifique	23
Revue de littérature	24
Concepts clés liés à la divulgation des informations non financières	24
Les informations non financières	24
Les enjeux de comparabilité	25
L'importance croissante des parties prenantes	26
Les enjeux des ESG	26
Synthèse des travaux de recherche existants sur la divulgation des informations non financières par les entreprises	27
Discussion et formulation des hypothèses :	31
Méthodologie	33
Description détaillée de la méthodologie de recherche utilisée pour l'étude comparative	33
La langue	39
Explication des thématiques des grilles d'évaluation :	39
La dimension environnementale	39
Dimension sociale	41
Dimension de gouvernance	43
Le panel et les critères de sélection des entreprises dans l'échantillon	44
Construction du panel	44
Collecte de données sur la divulgation des informations non financières	47
Étapes d'analyse des données utilisées pour la comparaison sur trois ans	47
Résultats et analyse	49
Présentation des résultats de l'étude comparative sur la divulgation des informations non financières	49
Moyennes globales des scores de divulgation tous groupes confondus	49

Moyennes globales des scores de divulgation par groupe	50
Moyennes globales et taux d'évolution des scores de divulgation par groupe.....	51
Écart type des scores de divulgation par groupe	55
Pourcentage d'entreprises n'ayant pas publié de rapport non financier	57
Évolution des différents référentiels les plus fréquemment cités.....	58
Discussion.....	62
Discussion approfondie des résultats par rapport aux hypothèses de recherche.....	62
Limites de l'étude et suggestions pour des recherches futures	68
Conclusion	70
Bibliographie :	72

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Extrait de l'index GRI du rapport extrafinancier 2021 de l'entreprise Vandemoortele..	4
Figure 2: Architecture de la structure des ESRS	8
Figure 3: la relation entre les risques et les opportunités liés au climat	9
Figure 4: Matrice à double entrée du Groupe Colruyt.....	11
Figure 5: Les Objectifs de Développement Durable.....	19
Figure 6: Étapes d'analyse des données utilisées pour la comparaison sur trois ans.....	47
Figure 7: Histogramme des pourcentages d'utilisation des référentiels dans l'échantillon total étudié (comparaison par années)	58
Tableau 1: Grille d'évaluation de la dimension environnementale.....	35
Tableau 2: Grille d'évaluation de la dimension sociale.....	36
Tableau 3: Grille d'évaluation de la dimension de gouvernance.....	37
Tableau 4: Moyenne des scores de divulgation, des taux d'évolution et des écarts types (comparaison par année et dimensions)	49
Tableau 5: Moyenne agrégée des scores de divulgation (comparaison par dimensions sur l'ensemble de la période étudiée)	50
Tableau 6: Moyenne des scores de divulgation et taux d'évolution (comparaison par secteur d'activité et dimension par année)	52
Tableau 7: Moyenne des scores de divulgation et taux d'évolution (comparaison par secteur d'activité et dimension par année) (suite)	53
Tableau 8: Écart type des scores de divulgation (comparaison par secteurs d'activité et dimensions par année).....	55
Tableau 9: Pourcentage d'entreprises sans rapports non financier sur la période étudiée (comparaison par groupes et année).....	57
Tableau 10: Pourcentages d'utilisation des référentiels (comparaison par secteur et année)..	59
Tableau 11: Moyenne des pages des rapports non financiers (comparaison par secteur d'activité et année)	61

Introduction

Les multiples crises environnementales, comme les incendies, les sécheresses ou les inondations que nous connaissons depuis quelques années vont en s'accentuant. Il en va de même sur le vivant, qu'il concerne les humains, avec les révélations sur le travail forcé des Ouïgours en Chine par exemple, ou l'ensemble de la vie sur terre, comme les communications sur les réductions dramatiques d'insectes ou d'oiseaux.

En tant que futur acteur du monde du travail, je me sens concerné directement, et m'interroge sur les capacités des entreprises à faire face à la transition qui permettra une adaptation durable à tous ces changements.

Dans le même temps, l'Union européenne renforce les politiques environnementales et sociétales, récemment incarnées par le green deal depuis 2019. Une directive retient l'attention des entreprises opérantes en Europe : la Corporate Social Reporting Directive (CSRD). Elle porte en elle des exigences qui peuvent amener de réels changements, comme l'arrivée d'un nouvel environnement réglementaire inédit concernant le reporting durable : les European Sustainability Reporting Standards (ESRS).

C'est donc assez naturellement que la question des engagements des entreprises s'est imposée dans cette étude, et plus particulièrement sur ce que les entreprises communiquent de leurs engagements. Cela m'a amené à formuler la question de recherche suivante :

Comment la divulgation des informations non financières dans les rapports extrafinanciers a-t-elle évolué chez les grandes entreprises opérant en Belgique entre 2019 et 2021 ?

Dans la littérature scientifique, le sujet de la performance ESG (environnementale, sociale, gouvernance) des entreprises est souvent étudié pour mesurer le critère qualitatif des engagements et actions qu'entreprennent les entreprises. La divulgation non financière, et le degré de divulgation au sens quantitatif sont un peu moins présents que les mesures de performance et les différentes notations de risques associés à la performance ESG. De ce fait, il m'a paru intéressant de me pencher sur cette problématique et plus particulièrement sur les entreprises opérant en Belgique, car les différentes études que j'ai pu parcourir traitaient soit de l'Europe dans son ensemble, de la France ou d'autres pays non européens. Les hypothèses de recherche que je vais tenter de valider ou d'invalider sont les suivantes :

- **Hypothèse 1 :** La divulgation des informations non financières par les entreprises opérant en Belgique augmentera progressivement au fil des

années, en raison de leur sensibilisation croissante à l'importance de la responsabilité sociale et de la durabilité.

- **Hypothèse 2** : Les secteurs d'activité à forte intensité de capital et à impact environnemental élevé, tels que l'industrie extractive et l'énergie, affichent une divulgation plus importante d'informations non financières par rapport à d'autres secteurs.
- **Hypothèse 3** : L'utilisation par les entreprises d'un ou plusieurs référentiels a un impact sur la divulgation de leurs informations non financières.
- **Hypothèse 4** : les trois dimensions des ESG dans la divulgation non financières sont représentées de façon équivalente dans les rapports non financiers.

Afin de répondre à la question de recherche, nous commencerons par une contextualisation du sujet de la divulgation des informations non financières. Nous y préciserons les objectifs de la recherche, et les problématiques spécifiques. Dans un environnement en pleine mutation, il nous a paru important de bien repréciser les cadres réglementaires et standards internationaux suivis par les entreprises.

Puis, nous proposerons une revue de littérature couvrant les concepts clés qui sont liés à la divulgation non financière, et enfin, notre étude proprement dite sera présentée. Celle-ci comprendra la méthodologie suivie pour la mise en œuvre de l'étude proposée, les résultats, l'analyse et la discussion.

Contexte et justification de l'étude sur la divulgation des informations non financières

La divulgation d'informations non financières est devenue un élément crucial pour les entreprises cherchant à communiquer volontairement de manière transparente et responsable sur leurs engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, cette pratique permet aux entreprises de répondre aux attentes croissantes de leurs parties prenantes, telles que les clients (au sens Business to Business), les employés, les consommateurs finaux régulateurs et les investisseurs. Ces derniers accordent désormais une grande importance à la performance ESG dans leurs décisions et leurs évaluations.

La formalisation des rapports non financiers.

L'ISO 26000 mentionne qu' « à intervalles appropriés, une organisation adresse aux parties prenantes concernées un rapport sur ses performances en matière de responsabilité sociétale.» (Organisation internationale de normalisation (ISO) & Global Reporting Initiative (GRI), 2014, p.7). Le reporting des informations non financières peut s'effectuer de plusieurs manières :

- **La publication d'informations non financières**

Sa structure et son contenu restent libres, il peut être produit sur différents supports (rapport de durabilité indépendant, page internet, etc.)

- **Le rapport intégré.**

Le rapport intégré consiste à regrouper le rapport financier et le rapport non financier en un même document. Le premier cadre de reporting intégré (IR Framework) fut proposé en décembre 2013 pour la première fois par L'International Integrated reporting concil devenu depuis International Integrated Reporting Council (IIRC, 2013).

Le cadre de l'IR Framework de 2013 a été révisé en 2021 pour intégrer les normes Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (Value Reporting Foundation (VRF), 2021). Depuis l'IIRC a fusionné avec la SASB foundation à l'intérieur de la VRF (IFRS, 2022). Le rapport intégré contient des données financières et non financières. Sa vocation première est de pouvoir expliquer comment la valeur est créée dans l'entreprise selon une typologie de 6 capitaux : financier, manufacturier, intellectuel, humain, social/sociétal et environnemental (IIRC, 2013).

- Les index de contenu

L'index a pour objectif d'identifier simplement les éléments cités dans le des normes ou des référentiels comme l'illustre la figure 1. Les index GRI sont fréquents dans les rapports non financiers, et sont désormais complétés par les index SABS et TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures) (cf. infra p.20-21).

MATERIAL TOPICS, BOUNDARIES, MANAGEMENT APPROACH AND INDICATORS

Disclosure	Description	Comments	Page
Environmental performance			
GRI 301: MATERIALS 2016			
103-1 - 103-3	Management approach		89-91
301-2	Recycled input materials used	Calculated for recycled material in packaging (r-PET)	91
GRI 302: ENERGY 2016			
103-1 - 103-3	Management approach		80-82
302-3	Energy intensity	Energy intensity reduction	80-81; 120
Own indicator	Green electricity	Percentage green electricity and Contracted Direct Power Purchase Agreements	82
GRI 303: WATER AND EFFLUENTS 2018			
103-1 - 103-3	Management approach		85
303-1	Interactions with water as a shared resource	Indirect and direct water usage	85;120
303-2	Management of water discharge-related impacts	Water discharge	85
GRI 305: EMISSIONS 2016			
103-1 - 103-3	Management approach		80-84
305-5	Reduction of GHG emissions	Reduction CO ₂ (Scope 1, 2 and 3)	82-84; 120
GRI 306: WASTE 2020			
103-1 - 103-3	Management approach		86-88; 89-91
306-1	Waste generation and significant waste-related impacts	Food waste during and after production, recyclability of packaging materials	86-88; 89-91
306-2	Management of significant waste-related impacts	Reduction of food waste in both business lines, valorisation of food waste, use of r-PET, increase recyclability of packaging materials. Monitoring by Manufacturing Execution System (MES).	86-88; 89-91
GRI 308: SUPPLIER ENVIRONMENTAL ASSESSMENT 2016			
103-1 - 103-3	Management approach		75-79; 104-106
308-1	New suppliers that were screened using environmental criteria	New direct suppliers that signed our supplier code of conduct and critical suppliers assessed according to our sustainability criteria	75-79; 106
308-2	Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken	Responsible sourcing: palm oil, soy, wheat, cocoa. Key palm oil suppliers with an NDPE (No-deforestation, No-peat and No-exploitation) policy	75-79; 104-106

Figure 1 : Extrait de l'index GRI du rapport extra financier 2021 de l'entreprise Vandemoortele

Source : Vandemoortele (2022). Material topics, boundaries, management approach and indicators. Annual Integrated Report 2021. Récupéré sur <https://vandemoortele.com/sites/default/files/2022-03/Annual%20integrated%20report%202021.pdf>

La divulgation d'informations non financières peut être influencée par des motivations variées comme la prise de conscience des entreprises sur leur impact environnemental, les enjeux de transparence sur leur activité, les exigences des clients, ou bien sur les diverses régulations mises en place par les autorités publiques. Mais certaines entreprises peuvent être poussées à communiquer leurs informations non financières dans un pur but mimétique, pour se conformer aux pratiques de leurs concurrents. Cet effet de mimétisme permet aux entreprises de répondre aux demandes de leurs parties prenantes en suivant une approche de divulgation établie par leurs concurrents, et ainsi

se faire plus simplement comprendre de leurs parties prenantes. (Cauvin, Decock Good, et Bescos, 2006)

La régulation européenne en évolution, de la NFRD à la CSRD

La Directive 2014/95/UE, communément appelée NFRD (Non-Financial Reporting Directive), a été adoptée au niveau de l'Union européenne (UE) dans le but de renforcer la transparence des grandes entreprises en matière de publication d'informations non financières. Conçue pour promouvoir une croissance économique durable et responsable, cette directive oblige les entreprises comptant plus de 500 employés à divulguer ces informations dans leur rapport annuel. Cette directive touche actuellement 11 653 entreprises en Europe. (Publications Office of the European Union, 2021, p. 203)

En Belgique, la transposition de la NFRD dans le droit national a été réalisée par le biais de la loi du 3 septembre 2017 publiée au Moniteur Belge (M.B.). Cette loi impose l'obligation de publication d'informations non financières pour les entreprises qui répondent à deux critères cumulatifs : elles doivent avoir un effectif de 500 salariés ou plus et un bilan total de plus de 17 millions d'euros ou réaliser un chiffre d'affaires de plus de 34 millions d'euros. Les filiales d'entreprises opérant sur le territoire en sont dispensées si la société mère les inclut dans son rapport global. Cette directive prend en compte actuellement 67 entreprises en Belgique (Publications Office of the European Union, 2021, p. 203).

L'obligation de divulgation se fait sur la base légale des articles 3:6 § 4 et 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations, rappelés par le Service Public Fédéral (SPF) économie (2023). Ces articles définissent les dispositions légales concernant la divulgation des informations non financières pour les entreprises visées par la loi du 3 septembre 2017. Ainsi, les entreprises répondant aux critères énoncés sont tenues de publier des informations significatives sur leurs performances en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans leur rapport annuel ou dans un rapport séparé.

Le SPF économie (2023) recommande la divulgation des informations non financières sur la base de divers référentiels, tels que le système européen de management environnemental et d'audit (EMAS), le Global Reporting Initiative (GRI), le pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ou la norme ISO 26000 de l'Organisation internationale de standardisation. Ces référentiels offrent aux entreprises un cadre méthodologique pour structurer leur divulgation, assurer la cohérence et faciliter la comparabilité des informations divulguées.

Cependant, il est important de noter que bien que la loi impose cette obligation de divulgation, elle ne prescrit pas de manière spécifique le choix du référentiel ou de la méthode à suivre pour communiquer ces informations. Cela permet aux entreprises de choisir le référentiel le plus adapté à leurs activités, leur secteur d'activité et leurs parties prenantes, tout en respectant des normes de divulgation internationalement reconnues.

Les informations requises par la NFRD pour la publication non financière englobent divers domaines tels que les impacts environnementaux, les politiques sociales, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, et autres aspects liés au développement durable. Ces obligations légales ont été mises en place pour renforcer la responsabilité des entreprises envers la société et encourager des pratiques commerciales plus durables (Directive 2014/95/UE).

En 2021, les services financiers ont été plus particulièrement visés par le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ou Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFRD). À la différence des directives demandant une transcription en loi nationale, un règlement est obligatoire et directement applicable (Journal officiel de l'Union européenne, 2016). Ce règlement entre dans le champ du règlement dit taxonomie (Règlement UE 2020/852 complété par le Règlement délégué UE 2021/2139) visant à favoriser l'investissement durable ou l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Il est important de souligner que la NFRD, comme la SFRD, bien que déjà en vigueur, présente certaines limitations, notamment en termes de portée et de comparabilité des informations divulguées. C'est pourquoi la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a été proposée pour améliorer, renforcer et normaliser le cadre réglementaire existant. L'une des principales différences entre ces deux directives réside dans l'élargissement du nombre d'entreprises concernées par l'obligation de divulguer des informations non financières.

Une portée élargie

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) ou Directive (EU) 2022/2464 va englober plus d'entreprises, élargissant ainsi la base de divulgation des informations non financières. Contrairement à la NFRD, qui s'applique aux grandes entreprises de plus de 500 employés, la CSRD propose des critères plus inclusifs pour déterminer quelles entreprises sont concernées par cette obligation.

Les grandes entreprises devront divulguer en 2026 des informations non financières si elles satisfont au moins deux des critères suivants : avoir plus de 250 salariés, réaliser un chiffre d'affaires net de 40 millions d'euros ou avoir un total de bilan de 20 millions

d'euros (Directive (EU) 2022/2464 et Directive 2013/34/UE). Cette extension des critères permettra de couvrir un plus grand nombre d'entreprises, contribuant ainsi à une divulgation plus large et représentative des pratiques ESG dans le monde des affaires. Des chiffres circulent pour estimer le nombre d'entreprises que la CSRD va impacter, mais à ce jour, aucun n'est confirmé dans les publications de la Commission européenne. Il ne s'agit alors que d'estimations à prendre avec précaution.

De plus, la CSRD prendra également en compte en 2027 les petites et moyennes entreprises (PME) cotées en bourse. Ces PME devront divulguer des informations non financières si elles satisfont au moins deux des critères suivants : avoir en moyenne 10 salariés au cours de l'année, réaliser un chiffre d'affaires de 750 000 euros ou avoir un total de bilan de 350 000 euros (Directive (EU) 2022/2464 et Directive 2013/34/UE). Cette inclusion des PME cotées en bourse renforcera la transparence et la responsabilité dans des secteurs d'activité plus diversifiés.

Enfin, à partir de 2028, les entreprises et les filiales d'entreprises mères situées hors de l'Union européenne ayant un chiffre d'affaires européen supérieur à 150 millions d'euros seront concernées par l'obligation de reporting non financier (Directive (EU) 2022/2464 et Directive 2013/34/UE).

Vers une normalisation du reporting extra financiers : les normes ESRS

La CSRD prévoit également l'application d'un cadre méthodologique commun pour la divulgation, ce qui devrait favoriser une plus grande cohérence et comparabilité des informations entre les entreprises. L'élaboration et le travail préparatoire de ces nouvelles normes européennes pour les informations non financières, appelées EU Sustainability Reporting Standards (ESRS) a été confiée en 2021 par la Commission européenne à l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) (EFRAG, s. d.). Ces standards ont été soumis à la Commission européenne en novembre 2022, qui a adopté en juillet 2023 un projet d'acte délégué sur 12 normes applicables progressivement dès 2024 (Règlement Délégué C/2023/5303 final).

D'après la Commission européenne (2023), les normes ESRS vont être organisées de la façon suivante :

Le standard ESRS 1 définit la structure des normes ESRS, présente les principes rédactionnels ainsi que les idées essentielles, et formule les critères principaux pour la formulation et l'exposition des données liées à la durabilité des entreprises.

Le standard ESRS 2 fixe les critères de divulgation liés aux données que les sociétés présentent de manière globale pour toutes les préoccupations majeures de durabilité

dans les secteurs tels que la gouvernance, la planification stratégique, la gestion des impacts, des risques et des chances, ainsi que les indicateurs et objectifs

Les normes thématiques ESRS traitent d'un sujet spécifique lié aux problématiques ESG et sont organisées selon des domaines principaux, des sous-domaines et, le cas échéant, des catégories plus détaillées comme l'illustre la figure 2 (EFRAG, 2022).

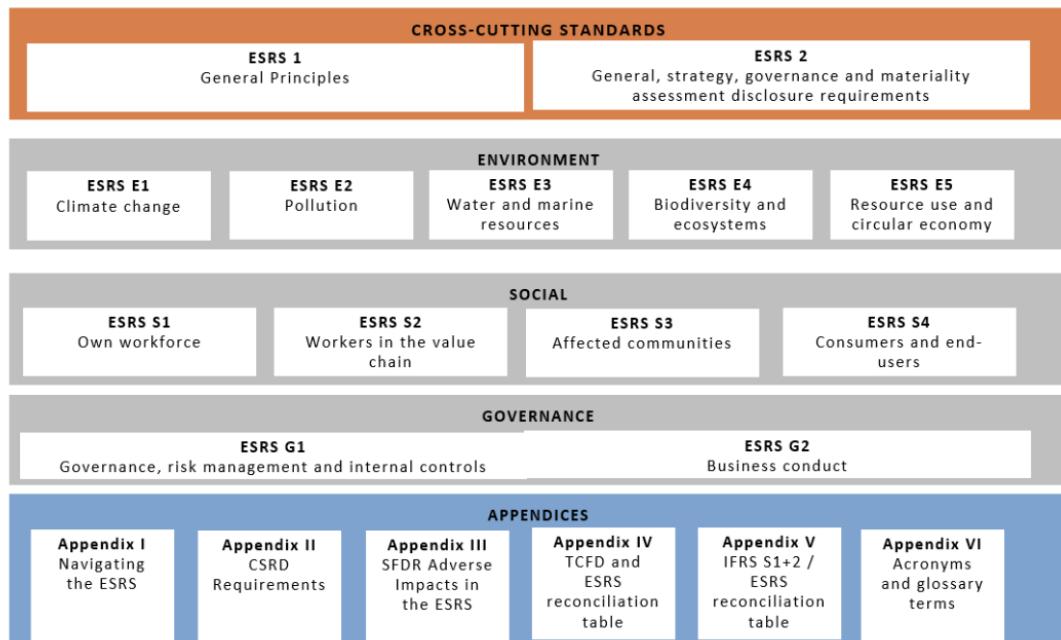


Figure 2: Architecture de la structure des ESRS

Source : EFRAG. (2022). Overview of Exposure Draft ESRS. *RJ/EFRAG Outreach event Sustainability Reporting (ESRS ED)*. Récupéré le 19 juillet 2023 de <https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FThe%2520netherlands%2520outreach%2520esrs.pdf>

Selon Favreau et Bastiège (2022) les ESRS ont ainsi une approche globale de la durabilité, couvrant diverses facettes comme la biodiversité, les droits de l'Homme, les écosystèmes, l'usage des ressources et l'économie circulaire. De plus, ces informations divulguées doivent servir plusieurs objectifs : elles doivent à la fois guider les investisseurs dans leurs décisions et permettre aux organisations non gouvernementales, aux syndicats et aux autres parties prenantes de comprendre l'impact des activités de l'entreprise, ce qui mène à rendre moins nette la ligne de démarcation entre les informations financières et non financières (Favreau, 2022).

Vers une plus grande prise en compte des impacts de l'entreprise : La double matérialité

Un autre aspect que la CSRD va implémenter dans le reporting non financier est la notion de double matérialité. Elle va jouer un rôle déterminant dans la manière dont les entreprises évaluent et communiquent leurs risques et opportunités envers leurs parties prenantes et leurs impacts environnementaux (voir figure 3).

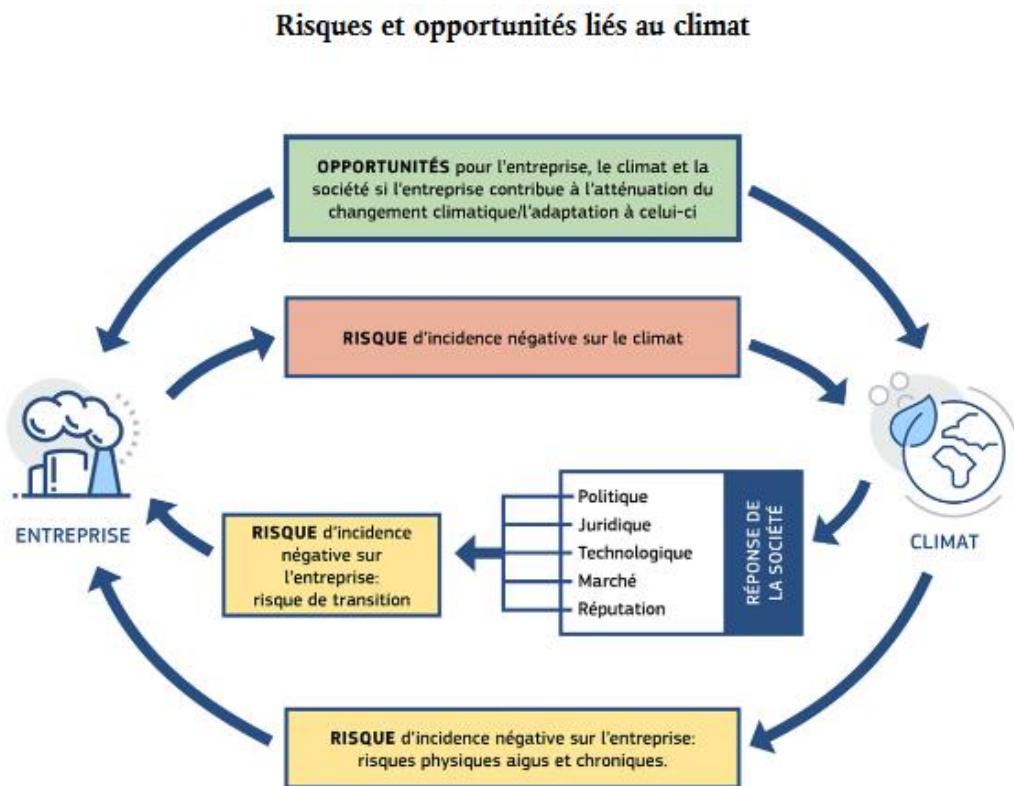


Figure 3: la relation entre les risques et les opportunités liés au climat

Source : Commission européenne. (2023). Lignes directrices sur l'information non financière: Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat. Récupéré le 19 juillet 2023 de [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620(01))

Cette double matérialité se décline en deux volets : la matérialité financière et la matérialité d'impact.

- **La matérialité financière** fait référence à l'importance ou à l'influence d'un sujet ou d'une information spécifique liée aux critères ESG sur la position financière et les performances d'une entreprise. En d'autres termes, cela signifie que certaines informations ou situations, du fait de leur relation avec ces critères, peuvent entraîner des conséquences financières, qu'elles soient sous la forme

de risques ou d'opportunités. Par exemple, un problème environnemental majeur pourrait représenter un risque financier en raison des coûts associés à la remédiation ou à d'éventuelles sanctions (EFRAG, 2022).

- D'autre part, **la matérialité d'impact** concerne directement les conséquences des activités de l'entreprise sur le monde qui l'entoure. Elle englobe l'impact sur les êtres vivants - que ce soit sur l'humain ou sur la biodiversité - ainsi que sur l'environnement dans son ensemble. Cette forme de matérialité examine comment les opérations commerciales peuvent influencer positivement ou négativement la société et la nature, comme l'effet d'une chaîne d'approvisionnement sur les communautés locales ou l'impact d'un produit sur l'écosystème (EFRAG, 2022).

Ainsi, en intégrant la double matérialité, la CSRD vise à offrir une perspective complète et équilibrée de la position d'une entreprise tant en termes financiers que d'impact global.

Les entreprises sont désormais encouragées à procéder à une analyse approfondie de leurs impacts. La première étape de cette démarche consiste à cartographier soigneusement leurs diverses parties prenantes. Une fois cette cartographie établie, il est essentiel de les consulter activement afin de saisir leurs préoccupations et attentes. Cette interaction permet non seulement de comprendre les besoins de ces parties prenantes, mais également de hiérarchiser les résultats obtenus en fonction de leur pertinence et de leur importance (Règlement Délégué C/2023/5303 final).

Pour rendre compte de cette double matérialité dans les rapports non financiers, un outil est souvent utilisé : la matrice à double entrée. Cette matrice juxtapose, d'une part, les enjeux que l'entreprise a elle-même identifiés comme cruciaux, et d'autre part, le degré d'importance que les parties prenantes accordent à chacun de ces sujets. Grâce à cet outil, il est possible de visualiser clairement où se situent les convergences et divergences entre les perspectives internes de l'entreprise et les attentes externes de ses parties prenantes, permettant ainsi une meilleure prise de décision stratégique.

Parce que la matrice de matérialité est basée sur les attentes des parties prenantes, elle peut évoluer en fonction du contexte dans lequel elles sont consultées et du fait que des problématiques peuvent survenir dans le temps. Ce type de matrice doit donc être mis à jour régulièrement afin que l'entreprise puisse planifier sa stratégie pour répondre à l'évolution des attentes exprimées par les parties prenantes.

Illustration d'une matrice à double entrée :

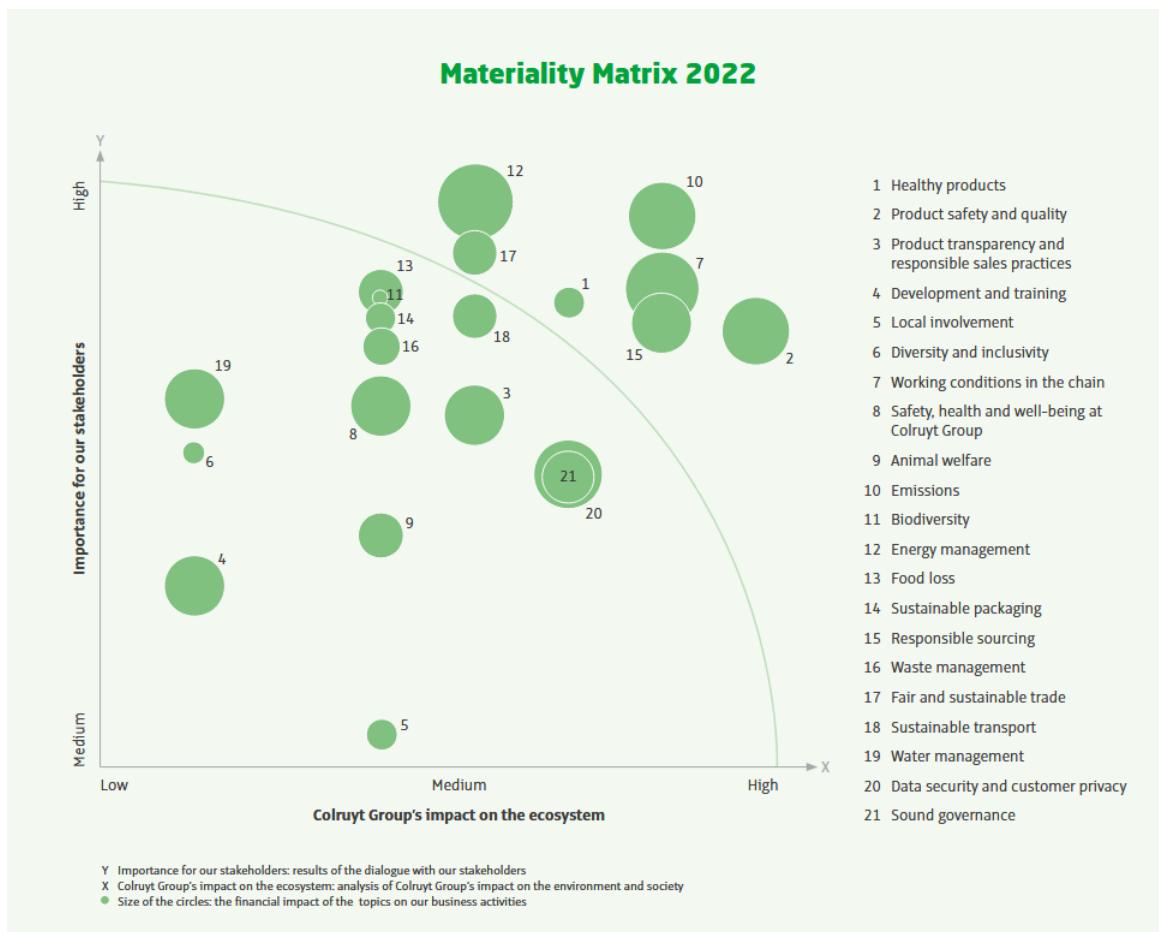


Figure 4: Matrice à double entrée du Groupe Colruyt

Source : ColruytGroup (2022). Materiality Matrix 2022. Annual report. Récupéré le 26 juillet 2023 de https://issuu.com/colruytgroup/docs/annual_report_with_sustainability_reporting_2021-2

Explication de la figure 4 :

Sur l'axe des ordonnées de cette matrice, nous observons le niveau d'importance attribué par les parties prenantes aux différents sujets identifiés par l'entreprise. L'axe des abscisses, quant à lui, reflète l'impact de l'entreprise sur son environnement selon ces mêmes sujets. La matrice se lit donc ainsi : en bas à gauche, nous trouvons les éléments jugés moins cruciaux par les parties prenantes et ayant un impact limité sur l'environnement. C'est le cas, par exemple, de l'élément 4, intitulé « Formation et développement ». À l'opposé, en haut à droite, apparaissent les sujets considérés comme prioritaires par les parties prenantes et où l'impact de l'entreprise sur son écosystème est majeur. C'est notamment le cas des éléments 10 et 12, respectivement « Émissions » et « Gestion de l'énergie ».

Cadres réglementaires et standards internationaux pertinents pour la divulgation des informations non financières

Plusieurs cadres réglementaires et standards internationaux ont été développés pour guider les entreprises dans leur démarche de divulgation de données non financières. Ces référentiels sont reconnus par le SPF économie (2023), et offrent des bases essentielles pour les entreprises qui souhaitent divulguer de manière exhaustive et rigoureuse leurs impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance.

En l'absence de cadre méthodologique légal, et normé, ces référentiels jouent un rôle central dans la promotion d'une approche structurée de la divulgation des informations non financières. Ils permettent aux entreprises de rendre compte de manière cohérente et comparable de leurs performances extrafinancières. Ils amènent également une certaine conformité réglementaire en encourageant les entreprises à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie globale.

Dans cette section, il s'agira d'explorer plus en détail ces différents référentiels et standards internationaux pour la divulgation des informations non financières, mettant en évidence leur importance et leur impact sur les pratiques des entreprises en matière de reporting extra financier en attendant que la législation harmonise les pratiques.

[Global Reporting Initiative \(GRI\)](#)

Le GRI est une organisation internationale à but non lucratif qui promeut la durabilité et la transparence dans les entreprises, les gouvernements et les organisations de toutes sortes en divulguant des informations sur les performances économiques, sociales et environnementales. Fondé en 1997, le GRI a été l'un des premiers acteurs à développer des normes internationales de communication sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (GRI, 2023).

Les normes du GRI sont conçues pour aider les organisations à élaborer des rapports de durabilité complets, cohérents et fiables. Elles fournissent une structure pour l'établissement de rapports sur une série de sujets clés, tels que les émissions de gaz à effet de serre, les droits de l'homme, la gouvernance d'entreprise, la gestion de l'eau, les conditions de travail, l'éthique des affaires, la diversité, la santé et la sécurité, et bien d'autres. Les normes sont structurées autour de trois séries : les normes universelles s'appliquant à toutes les entreprises – GRI 1,2 et 3 ; les normes sectorielles comme GRI 12 Secteur du charbon, et les normes thématiques comme GRI306 Effluents et déchets (GRI, 2023).

Jusqu'en 2021, le GRI proposait différents niveaux d'application de ses normes. Le niveau fondamental, appelé « Core », fournissait les exigences essentielles pour la

divulgation des informations de base liées au développement durable. Le niveau « Comprehensive » offrait une approche plus approfondie, couvrant un plus grand nombre de sujets et nécessitant une plus grande quantité d'informations à divulguer. Ce changement a pour objectif de rendre les rapports rédigés sous les guidelines du GRI plus homogènes afin d'améliorer la comparabilité de ceux-ci (GRI, 2022).

Les rapports de durabilité basés sur les normes du GRI sont souvent utilisés par les entreprises et les organisations pour communiquer leur performance en matière de développement durable à leurs parties prenantes. Ces rapports leur permettent de mieux comprendre les impacts sociaux, environnementaux et économiques d'une organisation, ainsi que les mesures prises pour atténuer les risques et saisir les opportunités liées au développement durable.

De plus, le reporting basé sur les normes GRI facilite la comparaison des performances entre les organisations et les industries, encourageant la transparence et l'amélioration continue des pratiques durables.

ISO 26000

L'ISO 26000 est une norme élaborée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui fournit des lignes directrices pour la responsabilité sociétale (RS) (ISO, 2014). Il est important de noter que cette norme ISO fait référence à la responsabilité sociétale et non pas à la seule responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ce choix sémantique est expliqué par Cadet (2015) par le fait que les entreprises ne sont plus perçues comme seules responsables en matière de responsabilité sociétale. Par conséquent, la responsabilité est ainsi étendue à diverses organisations sans les nommer, ce qui entraîne une collectivisation du risque ESG.

Publiées en novembre 2010, les lignes directrices de cette norme ont été développées pour aider les entreprises et autres organisations à intégrer des pratiques responsables et durables dans leurs activités et leurs interactions avec les parties prenantes. Comme les autres normes ISO, l'ISO 26000 est une norme qui, si elle veut être suivie, doit être achetée auprès de l'organisme pour avoir accès à ses lignes directrices.

L'ISO 26000 repose sur sept questions centrales qui fondent les domaines d'action de la responsabilité sociétale au sens de l'organisme ISO (ISO, 2014):

- Gouvernance de l'organisation
- Droits de l'Homme
- Relations et conditions de travail
- L'environnement
- Loyauté des pratiques

- Questions relatives aux consommateurs
- Communautés et développement local

Contrairement à d'autres normes ISO qui sont basées sur des exigences spécifiques et peuvent être certifiées, l'ISO 26000 est une norme volontaire et non certifiable. Son objectif est de guider les organisations dans la mise en œuvre de la responsabilité sociétale plutôt que de prescrire des normes de performance spécifiques. Ainsi les organisations se basant sur cette norme ne peuvent que s'en inspirer et non pas l'appliquer, car elles ne feront l'objet d'aucun contrôle vérifiant la bonne application de cette norme (Cadet, 2015).

Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact en anglais) est une initiative lancée en 2000 par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les entreprises et les organisations pour promouvoir et mettre en œuvre des principes universellement acceptés relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. L'objectif du Pacte mondial est de mobiliser le secteur privé et les autres parties prenantes en faveur du développement durable et de la RSE (Nations Unies, 2022).

Les principes du Pacte mondial sont fondés sur les dix principes issus de déclarations des Nations Unies (Nations Unies, 2022):

- Promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus au niveau international, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Abolir le travail des enfants.
- Éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Adopter une approche préventive face aux défis environnementaux.
- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes

Les organisations qui rejoignent le Pacte mondial s'engagent à intégrer ces principes dans leurs activités et à prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. Elles doivent également soumettre un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes. Le Pacte mondial encourage également les entreprises à collaborer

et à partager les meilleures pratiques pour promouvoir le développement durable (Nations Unies, 2022).

À ce jour, le Pacte mondial est une des plus grandes initiatives mondiales de durabilité et de responsabilité sociétale des entreprises rassemblant 23 473 entreprises et d'organisations dans le monde entier, dont 143 en Belgique (Nations Unies, s. d.). Le pacte mondial est depuis 2015 relié aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), également lancé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (Nations Unies, 2022).

Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT)

La Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales (EMN) et la politique sociale (aussi connue sous le nom de Déclaration de l'OIT sur les EMN) est un instrument adopté en 1977 par l'Organisation internationale du Travail pour guider le comportement et les pratiques des EMN (OIT). Cette déclaration juridiquement non contraignante, vise à encourager et promouvoir des pratiques responsables et des politiques sociales équitables de la part des EMN dans leurs opérations internationales (OIT, 2022).

L'OIT est une agence spécialisée des Nations Unies, chargée de promouvoir le travail décent et la justice sociale à l'échelle mondiale. La Déclaration de l'OIT sur les EMN a été élaborée dans un contexte de globalisation croissante des entreprises et du commerce, afin de relever les défis posés par les activités des EMN dans différents pays (OIT, 2022).

La Déclaration de l'OIT sur les EMN repose sur quatre principes fondamentaux (OIT, 2022):

- Formation : Lorsque les EMN déploient leurs activités dans un pays, elles doivent veiller à offrir une formation appropriée à leurs travailleurs à tous les niveaux. Cette formation devrait être en adéquation avec les besoins de l'entreprise ainsi qu'avec la politique de développement du pays. L'objectif est de développer des compétences utiles de manière générale et de promouvoir les opportunités de carrière et l'apprentissage continu pour les employés.
- Emploi : Les EMN, particulièrement lorsqu'elles opèrent dans des pays en développement, devraient s'engager à améliorer les opportunités et les normes d'emploi en harmonie avec les politiques gouvernementales en matière d'emploi, la sécurité de l'emploi et les perspectives à long terme de l'entreprise. Les gouvernements, de leur côté, devraient établir ou maintenir des socles de protection sociale comme un élément clé de leurs systèmes nationaux de

sécurité sociale, en mettant en œuvre des stratégies d'extension progressives pour garantir une meilleure couverture sociale au plus grand nombre.

- Conditions de travail et protection sociale : Les EMN doivent veiller à ce que les salaires, prestations et conditions de travail qu'elles offrent à leurs employés dans l'ensemble de leurs activités ne soient pas moins favorables que ceux accordés par les employeurs comparables du pays d'accueil.
- Relations professionnelles : Les travailleurs, qu'ils soient employés par des entreprises multinationales ou nationales, ont le droit fondamental de former des organisations de leur choix et de s'affilier à celles-ci, sans discrimination ni autorisation préalable, tant qu'ils se conforment aux statuts de ces organisations.

Système européen de management environnemental et d'audit (EMAS)

Le Système Européen de Management Environnemental et d'Audit connu sous l'acronyme EMAS (Environmental Management and Audit Scheme), est un outil de l'UE dont l'objectif est de promouvoir et d'améliorer les performances environnementales d'une organisation. L'EMAS a été introduit en 2001 par le règlement (CE) n° 761/2001 et abrogé par le règlement (CE) n° 1221/2009, qui a été modifié par le règlement (UE) n° 2018/2026. Cette dernière modification concerne l'annexe IV sur la communication environnementale des entreprises.

L'EMAS est un système volontaire conçu pour permettre aux organisations de démontrer leur engagement envers l'amélioration continue de leur performance environnementale. Il est applicable à une grande variété d'organisations, qu'elles soient publiques ou privées, grandes ou petites (Règlement 761/2001).

Les principaux objectifs de l'EMAS sont les suivants :

- Amélioration de la performance environnementale : l'EMAS vise à encourager les organisations à réduire leur impact environnemental, à prévenir la pollution et à adopter des pratiques plus durables.
- Transparence et la communication : l'EMAS encourage la transparence et la communication active des organisations sur leurs performances environnementales. Les organisations certifiées EMAS doivent établir une déclaration environnementale annuelle accessible au public, décrivant leurs actions en matière d'environnement.

Les étapes pour obtenir la certification EMAS sont les suivantes (Règlement 1221/2009):

- L'organisation doit élaborer un système de management environnemental conforme aux exigences d'EMAS.
- L'organisation doit réaliser une analyse environnementale complète de ses activités, identifier les aspects environnementaux significatifs et évaluer les impacts associés.
- Sur la base des résultats de l'analyse environnementale, l'organisation doit établir des objectifs environnementaux et un programme d'action pour les atteindre.
- L'organisation doit faire vérifier son système de management environnemental par un organisme de vérification indépendant et accrédité.
- L'organisation doit publier une Déclaration environnementale, qui doit être mise à jour annuellement.
- Une fois que l'organisation a satisfait à toutes les exigences, elle est enregistrée dans le registre EMAS, où ses performances environnementales sont accessibles au public.

En résumé, EMAS est un système volontaire de gestion environnementale qui permet aux organisations de démontrer leur engagement envers l'amélioration continue de leur performance environnementale afin de communiquer de manière transparente sur leurs actions environnementales. 4039 organisations sont actuellement enregistrées en Europe, dont 55 en Belgique. (EMAS, 2023)

Les principes directeurs « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies

Les Principes directeurs concernant les entreprises et les droits de l'homme sont une initiative des Nations Unies ayant pour but de fournir un cadre global pour guider les entreprises dans le respect des droits de l'Homme dans leurs activités commerciales. Ces principes ont été adoptés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2011 (Nations Unies, 2011).

Le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » établi par les Principes directeurs repose sur trois piliers interdépendants (Nations Unies, 2011) :

- Protéger : le premier pilier fait référence au devoir des États à protéger les droits de l'Homme contre les atteintes causées par les activités des entreprises, nationales comme étrangères opérant sur leur territoire. Les États ont l'obligation de mettre en place des politiques et des réglementations pour prévenir les violations des droits de l'Homme et à garantir un accès efficace à la justice pour les victimes.

- Respecter : le deuxième pilier est relatif au respect des droits de l'Homme par les entreprises dans toutes leurs activités commerciales. Cela signifie qu'elles doivent éviter de porter atteinte aux droits de l'Homme et s'assurer qu'elles ne contribuent pas à des violations de ces droits, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs ou clients.
- Réparer : le troisième pilier concerne la responsabilité des entreprises de fournir des réparations aux victimes lorsque leurs droits de l'homme ont été bafoués. Ceci inclut le devoir des entreprises d'offrir des compensations et réparations aux personnes touchées par les violations de leurs droits liées à leurs activités.

De ce fait, les entreprises sont encouragées à identifier, prévenir et diminuer les risques de violations des droits de l'homme dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement. Elles sont vivement encouragées à communiquer de manière transparente sur leur travail en matière de droits humains et à rendre compte publiquement de leurs performances. Les États sont aussi exhortés à élaborer des politiques et des réglementations qui intègrent les droits de l'Homme et à veiller à l'accès à la justice pour les victimes. La société civile joue également un rôle important en surveillant les activités des entreprises, en plaident en faveur de l'application de ces principes directeurs et en aidant les victimes pour accéder à la justice et à obtenir réparation pour les préjudices subis (Nations Unies, 2011).

En Europe, ces principes font actuellement l'objet d'une proposition de directive connu sous le nom de « Corporate Sustainability Due Diligence » (CSDD) (Proposal 2022/0051/COD). Cette proposition de directive a été soumise au parlement européen en février 2022, qui l'a validée le 1^{er} juin 2023 en séance plénière (European Parliament, 2023).

Cette future directive devrait venir compléter la CSRD en obligeant les entreprises à conduire une diligence raisonnée sur leurs impacts sociaux et environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement (Proposal 2022/0051/COD).

En Belgique, un Plan d'Action National (PAN) Entreprises et Droits de l'Homme a été adopté en 2017 et visant à « stimuler les entreprises (actives en Belgique et à l'étranger) et les entreprises belges internationales actives en Belgique à respecter et promouvoir les droits de l'Homme tant au sein de leur propre entreprise que dans leur sphère d'influence » (Commission interdépartementale pour le Développement Durable, 2017, p.11).

Les Objectifs de développement durables (ODD).

Établis en 2015 par l'ONU dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont constitués de 17 objectifs globaux (voir figure 5) déclinés en 169 cibles spécifiques, visant à répondre aux défis majeurs du développement durable à l'échelle mondiale (Nations Unies, s. d.). Depuis 2017, l'ONU encourage chaque pays à réaliser de manière volontaire une revue annuelle de ses engagements envers ces ODD, afin de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière.



Figure 5: Les Objectifs de Développement Durable

Source : United Nations (s.d.). 17 Goals. Récupéré le 25 juillet 2023 de <https://www.un.org/sustainabledevelopment/news/communications-material/>

Les ODD sont également adoptés et appliqués par de nombreuses entreprises dans le cadre de leur stratégie RSE. Contrairement à l'adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, l'utilisation des ODD par ces entreprises n'exige pas de devenir signataire auprès de l'ONU ce qui en fait une démarche d'adhésion volontaire et non contraignante.

En guise d'illustration, l'objectif global intitulé « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » se matérialise par le fait que tous les pays sont incités à lutter contre la pauvreté en adoptant des mesures pour viser des cibles spécifiques, 7 dans le cas de cet objectif, et qui prennent la forme de « garantir à tous l'accès aux services sociaux de base » ou « s'attaquer au problème des effets disproportionnés de la pauvreté sur les femmes » (Nations Unies, s. d., para.9).

Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Le SASB est une organisation à but non lucratif créée aux États-Unis en 2011. Elle se consacre à l'élaboration de normes comptables spécifiques au domaine du développement durable en concevant des mesures quantifiables qui peuvent être adoptées par les entreprises afin de refléter leur performance RSE. Ces normes prennent en compte 77 secteurs distincts, allant des domaines tels que la restauration jusqu'aux compagnies d'assurance. En pratique, il n'est pas rare que les entreprises adoptent les normes proposées par le SASB et d'autres référentiels comme le GRI, mêlant ainsi plusieurs méthodologies complémentaires tout en gardant le caractère comptable du SASB (SASB, 2023).

En 2022, la fondation IFRS bar le biais de son organe International Sustainability Standards Board (ISSB) a pris la responsabilité de la gouvernance et de l'élaboration du SASB. Ceci a pour conséquence que l'ISSB va émettre des IFRS Sustainability Disclosure Standards courant 2023 sous la forme de deux standards :

- L'IFRS S1 établit les exigences pour la divulgation d'informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité d'une entité. Cela englobe la gouvernance, les stratégies, les processus d'identification et d'évaluation, ainsi que la performance de l'entité face à ces risques et opportunités, y compris les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés légalement ou réglementairement (IFRS, 2023).
- IFRS S2 définit les critères de divulgation concernant les risques et opportunités liés au climat d'une entité. Il exige que l'entité révèle sa gouvernance, sa stratégie, ses processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités climatiques, y compris leur intégration dans la gestion globale des risques, ainsi que sa performance et les progrès par rapport aux objectifs climatiques, qu'ils soient auto-imposés ou réglementaires (IFRS, 2023).

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

À l'origine, en 2015, il s'agit d'un groupe de travail, présidé par Michael Bloomberg, mis en place à l'issue de la COP 21 par le G20, avec un objectif : la transparence financière des risques liés au climat. Un rapport a été publié en 2017 à l'occasion du G20, il mentionne des points importants, dont l'importance du reporting comme élément essentiel pour permettre aux entreprises d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour limiter leurs impacts (TCFD, 2017).

Dans ce rapport, des recommandations et principes ont été publiés sous la forme d'un cadre de reporting devant figurer dans le rapport financier organisé sur 4 piliers (TCFD, 2017) :

- Gouvernance : Divulguer l'organisation de la gouvernance concernant les risques et opportunités liés au climat.
- Stratégie : communiquer sur les impacts actuels et potentiels des risques et opportunités sur les entreprises, leur stratégie, et la planification financière lorsque l'information existe et est matérielle.
- Gestion des risques : partager la façon dont l'organisation identifie, mesurer et gérer les risques liés au climat.
- Métriques et objectifs : divulguer les métriques et objectifs utilisés pour mesurer et gérer les risques et opportunités pertinents lorsque l'information est matérielle.

Les entreprises qui s'engagent à suivre les recommandations sont au nombre de 3 900 dans le monde (TCFD, 2022).

Objectifs de recherche

L'objectif général de cette étude est d'analyser la divulgation d'informations non financières d'un panel de grandes entreprises belges dans la perspective de la future CSRD. Bien qu'elle ne soit pas encore transposée dans les lois nationales, elle représente un cadre réglementaire attendu qui devra être respecté par les entreprises à l'avenir. En l'absence d'un cadre méthodologique et réglementaire spécifique qui sera fourni par la CSRD et les ESRS, cette étude vise à réaliser un état des lieux sur les pratiques actuelles de la divulgation d'informations non financières d'un panel d'entreprises actives sur le territoire belge.

Cette étude a également pour objectif de contribuer à la littérature scientifique sur la divulgation des informations non financières. En effet, la littérature sur ce sujet était marginale au début des années 90, mais elle a pris de l'essor dans l'avancement des années 2000 du fait des nouvelles régulations et référentiels (Protin, Gonthier-Besacier, Disle, Bertrand et Périer, 2014). En analysant la divulgation d'informations non financières des entreprises belges, nous souhaitons apporter de nouvelles données et analyses à ce domaine de recherche en constante évolution.

Une analyse longitudinale et comparative

L'analyse de l'évolution de la divulgation d'informations non financières permet de se concentrer sur une analyse longitudinale de la divulgation des entreprises sur une période de trois ans, de 2019 à 2021. En examinant les rapports annuels et les documents publics des entreprises, nous cherchons à identifier les tendances et les évolutions dans la divulgation d'informations ESG sur cette période. Cette approche permettra de mieux comprendre comment les pratiques de divulgation ont évolué au fil du temps et si les entreprises ont augmenté leur engagement à travers la divulgation de leurs informations non financières.

Ce travail vise à évaluer quantitativement la divulgation d'informations non financières. Étant donné le degré de liberté donné aux entreprises au sein des référentiels utilisés, les rapports sont hétérogènes d'une entreprise à une autre, de même que les informations et la forme qui leur est donnée. À des fins de lisibilité, le mot référentiel utilisé dans la présente étude peut désigner une norme, un cadre méthodologique, une ligne directrice ou une recommandation émanant de différentes organisations privées comme publiques.

C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en place une grille d'évaluation de divulgation des critères ESG basée sur les pratiques de certaines entreprises afin d'évaluer la présence ou l'absence d'informations spécifiques dans leurs rapports non financiers. Ces grilles d'évaluation expliquées dans la partie Méthodologie (cf. infra p.34) s'inspirent du mémoire écrit par Fréson en 2017 qui a repris les critères de notation correspondant aux 3 dimensions ESG et les a affinés.

Cette approche nous permet d'obtenir une vue d'ensemble des domaines dans lesquels les entreprises divulguent le plus d'informations et ceux où des lacunes pourraient exister. Ceci nous donne l'opportunité de comparer les pratiques de divulgation des entreprises.

En utilisant ces grilles d'évaluation, nous serons en mesure de comparer la divulgation des informations non financières entre les entreprises incluses dans le panel retenu.

Une analyse multisectorielle

Nous cherchons également à identifier les différences dans les pratiques de divulgation au sein d'un même secteur et entre les secteurs d'activité. Cette analyse comparative nous permet d'identifier l'exhaustivité de la divulgation d'informations non financières et d'en souligner certaines faiblesses. Nous avons ainsi constitué des groupes d'entreprises à partir d'un échantillon basé sur les 100 plus grands chiffres d'affaires de Belgique repris sur le site internet spécialisé Trends Top (cf. Construction du panel infra

p.46) (voir ANNEXE 3 : Liste des secteurs et des abréviations de l'échantillon Trends top et ANNEXE 4 : Liste des entreprises de l'échantillon total Trends top).

Problématique spécifique

La problématique que nous avons voulu mettre en lumière dans ce travail traite des enjeux et perspectives de la divulgation non financière au sein des entreprises afin de répondre à ma question de recherche :

Comment la divulgation des informations non financières dans les rapports extrafinanciers a-t-elle évolué chez les grandes entreprises opérant en Belgique entre 2019 et 2021 ?

Ces informations à vocation publique sont souvent destinées aux investisseurs afin d'expliquer et de promouvoir les engagements environnementaux et sociétaux ainsi que les pratiques de bonne gouvernance des entreprises. Mais du fait de leur caractère public, chaque citoyen, consommateur, client, employé, fournisseur, et les autres diverses parties prenantes des entreprises peuvent également y avoir accès. Comme ces parties prenantes peuvent avoir des attentes sur la divulgation d'informations non financières, ceci leur confère un pouvoir amenant les entreprises à communiquer plus abondamment (Cauvin et al., 2006).

De ce fait, les enjeux pour les entreprises sont multiples :

Transparence et responsabilité : La divulgation d'informations non financières permet aux parties prenantes, telles que les investisseurs, les clients, les employés et les régulateurs, d'avoir une meilleure compréhension des activités de l'entreprise au-delà de ses aspects financiers. En leur fournissant des informations publiques pertinentes sur ses impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance, cela amène la transparence et la responsabilité de l'entreprise envers ces parties prenantes.

Gestion des risques ESG : Les informations non financières permettent aux entreprises d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance. Une divulgation adéquate de ces risques peut aider les entreprises à anticiper et à atténuer les impacts potentiels sur leur performance financière à long terme.

Image de marque et réputation : La divulgation d'informations non financières peut contribuer à renforcer l'image de marque et la réputation de l'entreprise, car celle-ci communique aussi sur ses valeurs et aspirations (Cauvin et al., 2006). Les consommateurs et les investisseurs sont de plus en plus sensibles aux

pratiques responsables des entreprises, et une divulgation transparente peut renforcer la confiance et la fidélité envers la marque.

Accès au financement : Pour les entreprises qui cherchent à obtenir des financements auprès d'investisseurs, la divulgation d'informations non financières est devenue essentielle pour certains d'entre eux. Même si tous n'ont pas la même sensibilité quant aux questions environnementales, ces problématiques sont centrales dans le cadre de la politique que promeut l'Union Européenne pour accélérer la transition économique vers un horizon plus durable et mettre en place une finance durable (Giner, 2022).

Conformité réglementaire : Dans de nombreuses juridictions, la divulgation d'informations non financières est devenue une exigence réglementaire comme en témoignent les différentes régulations apparues en Europe depuis le vote de la NFRD en 2014 jusqu'à celui de la CSRD en 2022. Les entreprises vont devoir se conformer à certaines normes de divulgation pour respecter les obligations légales et réglementaires de la divulgation non financière.

Anticipation des attentes des parties prenantes : Les entreprises peuvent utiliser la divulgation d'informations non financières pour comprendre et répondre aux attentes changeantes de leurs parties prenantes. Cela peut les aider à s'adapter aux préoccupations de la société, à renforcer leur légitimité et à maintenir des relations positives avec les parties prenantes.

Revue de littérature

Concepts clés liés à la divulgation des informations non financières

Les informations non financières

La Commission des Communautés Européennes définit la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (2006, para 1). De ce fait, les récentes évolutions réglementaires pour ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité mettent en lumière la nécessité pour les entreprises de développer leur processus de partage de ces informations. Protin et al. proposent une définition de la divulgation financière qui prend cette forme : « l'information non financière recouvre l'ensemble des informations quantitatives ou qualitatives (sic) qui sont proposées en dehors des états financiers ; qui ne sont pas

produites à partir des systèmes d'information comptables et financiers ; et qui n'ont pas un lien direct et facilement mesurable avec la performance financière. » (2014, para. 20).

Les enjeux de comparabilité

Begoña Giner en 2022, indique qu'il existe deux formes de reporting : le reporting financier et le reporting non financier (cf. supra p.3). Historiquement, les entreprises ont dû se conformer à certaines règles de divulgation mises en place par les autorités. La comptabilité est un bon exemple de cela, car en édictant des règles précises à suivre, les pouvoirs publics ont pu créer un cadre réglementaire leur permettant de suivre et de contrôler l'évolution des entreprises et de s'assurer que celles-ci les respectent. Or, chaque nation disposait de ses propres règles comptables et ainsi des différences existaient selon les pays rendant plus complexes les comparabilités internationales.

Pour répondre à cette problématique, l'International Accounting Standards Committee (IASC) a été créé en 1973 pour pallier au besoin d'exigence de développer des normes comptables internationales dans le but de faciliter les opérations commerciales internationales et d'améliorer la comparabilité des états financiers entre les entreprises de différents pays. En 2001, l'IASC fut remplacé par l'International Accounting Standards Board (IASB). Depuis, l'IASB a continué de développer et de publier de nouvelles normes, renommées IFRS, et a également révisé et amélioré les normes existantes (IFRS Foundation, 2023).

En Europe l'harmonisation des pratiques comptables entre les pays de l'Union a commencé dans les années 80 et le Règlement (CE) no 1606/2002, exigea de toutes les sociétés cotées en bourse de l'Union européenne qu'elles préparent leurs états financiers consolidés conformément aux normes IFRS à partir de l'année 2005 (Giner, 2022).

Toujours selon Begoña Giner (2022), le reporting d'informations non financières est apparu plus tardivement dans les années 1990 et dans le sillage du développement d'outils méthodologiques par des entités privées générant des lignes directrices permettant la divulgation d'informations non financières. Cette évolution fait écho aux publications scientifiques recensées entre 1980 et 2012, où vers la fin du 20^e siècle, les travaux de recherche sur les informations non financières étaient rares et que ceux-ci se sont démocratisés par la suite (Protin et al, 2014). En 2014, est venue la directive européenne NFRD obligeant certaines entreprises à divulguer des informations non financières, suivies par la CRSD quelques années plus tard en 2022, qui a l'ambition de poser un cadre méthodologique plus strict (cf. supra p.7).

L'importance croissante des parties prenantes

Les entreprises divulguent des informations financières et non financières dans le but de se conformer aux législations en vigueur, mais aussi pour communiquer envers certains publics. Ces publics sont communément appelés parties prenantes, ou stakeholder en anglais. Selon Mercier (2010), ce terme a été développé dans un contexte historique pour sensibiliser les dirigeants d'entreprises à l'importance de prendre en compte stratégiquement et de gérer les groupes ou individus touchés par les activités de l'entreprise dans le domaine économique, social, environnemental. L'ISO 26000 (cf. supra p.13) définit une partie prenante comme « *individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation (2.12)* » (ISO, 2010, para. 2.20). Les attentes des parties prenantes par rapport aux politiques RSE des entreprises peuvent être diverses et grandissantes comme en témoigne la lutte contre la discrimination au travail, le respect des consommateurs (Sahed-Granger et Boncori, 2014).

Un parallèle peut alors être fait entre la comptabilité vue comme un « système d'information visant à mesurer la richesse et le revenu de l'entreprise » (Demaria et Rigot, 2018, para.3) et « la comptabilité environnementale et sociale comme une technique qui consiste à élargir la comptabilité financière afin d'englober les externalités positives et négatives d'une organisation » (Nefti, 2021, para 4). D'après Cohen en 2004, la comptabilité en tant que source unique d'informations ne peut plus satisfaire entièrement les besoins des analystes financiers. En effet, les données financières ne sont plus considérées comme le seul moyen d'évaluer la situation d'une entreprise ou d'apprécier ses risques et opportunités (Cohen, dans Saadi, 2022).

De plus l'utilisation de termes comptables dans les rapports d'information extrafinanciers témoigne de la volonté d'incorporer dans le domaine comptable les actions entreprises dans un intérêt environnemental et sociétal, ainsi qu'améliorer la réputation ou l'image de marque (Nefti, 2021). Pour illustrer ceci, il est fréquent pour les entreprises d'effectuer un bilan de leur empreinte carbone ou d'insérer des éléments de comptabilité carbone dans leurs rapports extrafinanciers qui a pour objectif d'agréger les différentes émissions que l'entreprise produit.

Les enjeux des ESG

Par ailleurs, l'émergence des ESG joue un rôle essentiel dans l'évaluation globale des performances et des pratiques durables des entreprises. L'ESG et les critères qui y sont inhérents prennent en compte les impacts environnementaux, sociaux et la qualité de la gouvernance de l'entreprise, en plus de ses performances financières traditionnelles. Selon Viard (2022), les trois dimensions des ESG peuvent être décrites comme ceci :

- Environnement (E) : Le critère environnemental concerne l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la manière dont elle gère les problématiques environnementales. Cela inclut la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, l'utilisation responsable des ressources naturelles, la transition vers les énergies renouvelables, etc.
- Social (S) : Le critère social se concentre sur les pratiques sociales de l'entreprise envers ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les communautés dans lesquelles elle opère. Il inclut la gestion des ressources humaines, les droits des travailleurs, la diversité et l'inclusion, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, l'engagement envers les communautés locales, ainsi que la contribution au développement socio-économique.
- Gouvernance (G) : Le critère de gouvernance porte sur la manière dont l'entreprise est gérée, ses structures de gouvernance, ses processus décisionnels et la transparence et l'éthique de ses pratiques. Cela englobe la composition du conseil d'administration, l'indépendance des administrateurs, les mécanismes de contrôle interne, la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, ainsi que la qualité des rapports financiers.

Synthèse des travaux de recherche existants sur la divulgation des informations non financières par les entreprises

Ci-dessous se trouve une présentation de quelques études qui m'ont aidé à élaborer mes hypothèses de recherche sur la divulgation des informations non financières. Il faut noter que cette présentation ne se prétend pas être exhaustive de toutes les recherches menées dans ce domaine. Nous avons choisi de partager celles-ci en raison de leur domaine de recherche, même si les champs d'application (notamment le fait que certaines études concernent des pays non européens) ainsi que les méthodologies utilisées peuvent différer.

- « Performance ESG et reporting extra-financier » Fayçal Ait Saadi (2022)

Dans son étude, Fayçal Ait Saadi (2022) propose d'analyser la relation entre la performance ESG, le niveau de divulgation d'informations extrafinancières et certaines caractéristiques des entreprises. Pour ce faire, il utilise un modèle de régression sur un panel de 106 entreprises appartenant au SBF 120, un indice boursier de la bourse de Paris.

Cette recherche se base sur quatre hypothèses. L'hypothèse H1 : la performance extrafinancière exerce une influence positive sur le niveau de divulgation d'informations extrafinancières. Ensuite, l'hypothèse H2 : la présence d'un comité RSE ou similaire au sein du conseil d'administration a une influence positive sur le niveau de divulgation d'informations extrafinancières. L'hypothèse H3 : la sensibilité du secteur d'activité influe positivement sur le niveau de divulgation d'informations extrafinancières. Finalement, l'hypothèse H4 : la taille de l'entreprise influe positivement sur le niveau de divulgation d'informations extrafinancières.

Premièrement, les résultats de l'étude nous informent qu'il n'y a pas d'influence de la performance ESG sur le niveau de divulgation des informations extrafinancières. À noter que la présence d'un comité RSE ou équivalent à celui-ci joue a priori un rôle significatif dans le processus de reporting des informations non financières. Pour ce qui est du secteur d'activité des entreprises, aucune influence statistiquement significative sur la divulgation des informations extrafinancières n'a été observée par l'auteur lors de sa recherche. De même, qu'aucune corrélation n'a été trouvée entre la taille de l'entreprise et le niveau de divulgation. De plus, il est intéressant d'observer que les entreprises affichant de bonnes performances financières ont tendance à publier davantage d'informations extrafinancières.

- « La performance environnementale : déterminants et impact sur la performance financière des entreprises européennes cotées » Léopold Djoutsa Wamba (2022)

En 2022, Léopold Djoutsa Wamba a mené une étude sur un échantillon comprenant 351 entreprises européennes cotées sur la période 2007-2015. L'approche méthodologique adoptée a été d'utiliser la base de données ASSET4-ESG de Thomson Reuters pour recueillir les informations sur l'engagement des entreprises dans les domaines ESG. Pour estimer les relations de causalité complexe entre les différentes variables, l'étude a opté pour l'utilisation de l'approche PLS (Partial Least Squares). Cette méthode d'analyse statistique permet de modéliser les interactions entre les variables tout en prenant en compte leurs corrélations mutuelles. L'objectif de l'étude était de comprendre d'une part l'incidence de la gouvernance et de la capacité financière sur la performance environnementale des entreprises, et d'autre part, l'impact de cette dernière sur leur performance financière.

Pour ce faire, quatre hypothèses ont été formulées par l'auteur. L'hypothèse H1 : la capacité financière influence positivement la performance environnementale de l'entreprise. L'hypothèse H2 : les bonnes pratiques de gouvernance exercent une influence positive la performance environnementale de l'entreprise. L'hypothèse H3 : la performance environnementale est associée à la performance boursière de l'entreprise.

Et en dernier, l'hypothèse H4 : la performance comptable de l'entreprise est impactée par la performance environnementale.

Les résultats de l'étude ont révélé que la performance environnementale de l'entreprise est effectivement influencée positivement et de manière significative par sa capacité financière et par les mécanismes de gouvernance qu'elle met en place. De plus, les efforts environnementaux consentis par les entreprises exercent une influence positive et très significative sur leur performance boursière. Ces constatations soulignent l'importance de la prise en compte de la performance environnementale dans le contexte financier des entreprises cotées européennes.

- « Divulgation d'informations sociétales : une étude comparative longitudinale entre la France et le Canada » par Batoul El Mawla et Jacques Igale (2022)

Cette recherche comparative s'est concentrée sur une période de onze ans, de 2004 à 2014, et a porté sur un échantillon de 79 entreprises françaises et 251 entreprises canadiennes. Les chercheurs ont utilisé les données de Thomson Reuters Asset 4 ESG pour obtenir les scores ESG globaux des entreprises, ainsi que les indicateurs utilisés pour construire ces scores.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence plusieurs points intéressants. Tout d'abord, une évolution des niveaux de divulgation a été constatée dans les deux pays au fil des années, couvrant les trois aspects étudiés : social, environnemental et de gouvernance.

En ce qui concerne la divulgation ESG, les niveaux varient entre les neuf secteurs d'activités étudiés. Il a été observé que les entreprises appartenant à des secteurs dits sensibles ne publient pas des niveaux plus élevés d'informations sociétales en général. Cependant, elles publient des informations supplémentaires spécifiques à la particularité de leur secteur d'activité, ce qui entraîne un niveau de divulgation plus élevé par rapport aux entreprises appartenant à d'autres secteurs moins sensibles aux questions sociales et environnementales.

A cela s'ajoute que le niveau de divulgation globale est plus élevé en France qu'au Canada. Les chercheurs ont aussi noté que la divulgation des informations liées à la gouvernance d'entreprise ne suit pas la même logique que celle des informations sociales et environnementales, suggérant ainsi une certaine spécificité dans le traitement des informations de la dimension de gouvernance par les entreprises.

- « Évaluation de la performance sociétale des entreprises nord-américaines » par Sami Ben Larbi, Alain Lacroux, et Philippe Luu (2014)

L'étude menée par Ben Larbi et al. (2014) a pour objectif d'évaluer la performance sociétale des entreprises nord-américaines en adoptant une approche méthodologique en deux étapes.

- Dans la première étape, les chercheurs ont procédé à une démarche de classification fondée sur les indicateurs ESG afin d'extraire l'information pertinente permettant de faire le tri dans les entreprises de leur échantillon en fonction de leur performance environnementale.
- Pour la seconde étape, une analyse prédictive a été réalisée pour évaluer l'impact des différents critères ESG sur la probabilité d'appartenance à la classe des entreprises identifiées comme étant les plus vertueuses en matière de performance sociétale des entreprises (PSE).

Dans le cadre de cette étude, les chercheurs ont utilisé les indicateurs bruts fournis par la base de données MSCI ESG STATS.

Les résultats obtenus ont mis en évidence plusieurs constatations importantes. Tout d'abord, les performances ESG des entreprises se sont révélées moins sensibles aux politiques volontaristes visant à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et liés à la gestion des ressources humaines. En revanche, ces performances ont montré une plus grande réactivité face aux stratégies défensives, conçues pour prévenir les risques sociétaux et limiter les pratiques jugées préjudiciables. Un autre résultat notable de cette étude est que le levier RH (Ressources Humaines) s'est avéré être l'un des plus importants de leur échantillon. Cela confère à la gestion des ressources humaines une place privilégiée dans le processus décisionnel pour améliorer la performance sociétale des entreprises. Ces conclusions soulignent l'importance des politiques et des pratiques liées aux ressources humaines dans l'amélioration de la performance sociétale des entreprises nord-américaines.

- « La divulgation d'informations « RSE » par les prestataires de services logistiques européens : Une analyse comparative du site internet et du rapport d'activité » Marie-Pascale Senkel (2009)

Dans l'article écrit par Marie-Pascale Senkel en 2009, l'objectif était de caractériser la communication des prestataires de services logistiques (PSL) européens en matière de responsabilité sociale sur leur site internet et dans leur rapport d'activité.

Pour ce faire, l'étude se pose deux questions de base. Premièrement, elle cherche à déterminer si les PSL diffusent des informations environnementales et/ou sociales identiques sur leur site internet et dans leur rapport d'activité, et quels étaient ces éléments. Deuxièmement, elle examine comment les prestataires utilisent les possibilités offertes par internet pour communiquer avec les parties prenantes en utilisant comme élément de comparaison la publication des données financières.

Pour la méthodologie, l'auteur a recherché des informations RSE sur le site internet, le rapport d'activité, et la lettre du président. Puis elle a compté les occurrences des termes les plus fréquents. L'échantillon de cette étude comprend 6 prestataires logistiques européens.

Les résultats obtenus ont montré que le site internet des prestataires était légèrement plus axé sur la partie environnementale, tandis que dans le rapport d'activité, les parties sociale et environnementale étaient plus équilibrées. Cependant, il a été constaté que l'utilisation d'outils permettant l'interaction avec les parties prenantes était encore très faible sur les sites internet étudiés. En revanche, les informations financières étaient divulguées de façon plus structurée et avec des outils facilitant davantage le dialogue avec les parties prenantes.

Ces résultats mettent en évidence des différences dans la communication RSE des PSL européens selon les supports utilisés, soulignant l'importance de développer des moyens d'interaction plus efficaces avec les parties prenantes sur les sites internet des entreprises étudiées.

Discussion et formulation des hypothèses :

Dans les études de Saadi (2022), Djouts Wamba (2022) et Ben Larbi (2014), les chercheurs évaluent la performance ESG des entreprises. Cette performance peut s'évaluer de la façon suivante : « la performance sociétale de l'entreprise peut être évaluée selon cinq axes principaux, à savoir : la qualité de la gestion des ressources humaines, l'impact des activités sur l'environnement naturel, la gouvernance d'entreprise, les relations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants, les rapports avec la société civile et le respect des droits de l'Homme. » (Ben Larbi et al., 2014, para.2). Dans le cadre de notre étude, bien que la performance ESG représente une indication importante pour observer le degré d'implication des entreprises dans ce domaine, nous avons choisi de nous concentrer sur le niveau de divulgation des informations non financières relatives aux ESG. Ce dernier étant lié à la performance ESG, même si Saadi (2022) a montré que le fait d'avoir une bonne performance ESG ne menait pas à une meilleure divulgation des informations non financières. Ainsi, dans le cadre de notre travail de recherche, nous pouvons formuler l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1 : La divulgation des informations non financières par les entreprises opérant en Belgique augmentera progressivement au fil des années, en raison de la sensibilisation croissante à l'importance de la responsabilité sociale et de la durabilité.

La recherche de Saadi (2022) analyse les performances ESG des entreprises avec la divulgation d'informations non financières, ce qui en ressort est intéressant pour l'étude proposée dans ce mémoire. L'affirmation que le secteur d'activité n'a pas d'influence statistique sur le reporting non financier de l'entreprise est à vérifier dans le contexte étudié ici des grandes entreprises opérant en Belgique. De plus, une des limites énoncées par l'auteur est le fait qu'elle ne prenne place que de 2016 à 2018, lorsque les entreprises étaient dans une « phase de transition » (Saadi, 2022, para.51). Ainsi il est intéressant de voir si ce constat peut être confirmé en étudiant une période plus récente, où les entreprises ne seraient plus en transition, mais active sur le sujet de la divulgation non financière.

Hypothèse 2 : Les secteurs d'activité à forte intensité de capital et à impact environnemental élevé, tels que l'industrie extractive et l'énergie, afficheront une divulgation plus importante d'informations non financières par rapport à d'autres secteurs.

Les enseignements utiles de Senkel (2009) pour notre étude tiennent au fait que dans sa recherche, les entreprises étudiées utilisent des supports de communication différents avec des finalités de communication différentes. Sur cette base, nous pouvons nous demander si l'utilisation de référentiels comme support de préparation par les entreprises a évolué au fil du temps dans la structure des rapports extrafinanciers et si cela a un impact sur le score de divulgation des informations non financières.

Hypothèse 3 : L'utilisation par les entreprises d'un ou plusieurs référentiels a un impact sur la divulgation de leurs informations non financières.

Nous pouvons aussi retenir que les politiques environnementales de l'entreprise (Djoutsa Wamba, 2022) ou un segment particulier des organes de l'entreprise comme les ressources humaines (El Mawla, 2022) ont une influence sur la performance ESG des entreprises. Nous pouvons extrapoler ceci en nous demandant si les trois dimensions des ESG sont représentées de manière équilibrée et s'il existe des disparités dans les scores de divulgation de ces dimensions.

Hypothèse 4 : les trois dimensions des ESG dans la divulgation non financières sont représentées de façon équivalente dans les rapports non financiers.

Méthodologie

Description détaillée de la méthodologie de recherche utilisée pour l'étude comparative

L'objectif de cette étude est d'évaluer la divulgation des informations non financières dans les rapports non financiers des entreprises opérant en Belgique, pour la période allant de 2019 à 2021.

L'étude présentée ici s'inscrit dans une démarche à la fois comparable et longitudinale. En optant pour une approche comparable, ce travail de recherche à conduit à catégoriser les entreprises du panel initial en dix groupes sectoriels (cf. infra p.44). Cette classification vise à éclairer les spécificités de chaque secteur en matière de divulgation non financière, permettant ainsi d'identifier les éventuelles singularités et tendances propres à chaque groupe sectoriel.

Par ailleurs, la dimension longitudinale de cette étude se manifeste par l'analyse des rapports d'entreprises sur une période s'étendant de 2019 à 2021. Une telle approche triennale offre une perspective évolutive des pratiques de divulgation, révélant ainsi les dynamiques temporelles au sein des différents groupes sectoriels étudiés.

Le choix du début de cette période a été motivé par le fait que la directive NFRD a été transposée en 2017 dans le droit belge (cf. supra p.5) et que dans l'étude menée en 2022 par Saadi (2022) sur la période 2016 à 2018, l'auteur indiquait que les entreprises étaient encore en « phase de transition » (Saadi, 2022, para.51) et que nombre d'entre elles n'appliquaient pas les principes de la divulgation non financière. La période 2019-2021 devrait permettre de constater les effets de l'application de la directive transposée en Belgique et s'il y a eu amélioration de la divulgation d'informations non financières.

L'élaboration de grilles d'évaluation spécifiques et des indicateurs associés

Dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé une grille d'évaluation comprenant 122 indicateurs (voir ANNEXE 2 : Explication détaillée des indicateurs) basés sur les trois dimensions des ESG pour analyser les rapports non financiers des entreprises. Les critères ESG ont été créés par Fréson (2017) (voir ANNEXE 1 : Tableaux des dimensions ESG, thématiques et indicateurs du mémoire de Fréson (2017)) dans le cadre de son mémoire intitulé « L'investissement Socialement Responsable » dans le but d'en faire un sondage envers des investisseurs particuliers pour connaître leurs opinions sur l'importance des critères ESG.

Ces critères ont été sélectionnés du fait de leur utilisation par trois agences de notations de risque ESG à savoir Bloomberg, Sustainalytics et the Delphi Project. Il faut noter que si Fréson a pu y avoir accès en 2017, ces agences ne les mettent plus en accès public les rendant inaccessibles.

Selon Fréson (2017), ces organisations utilisent un nombre bien plus important d'indicateurs, un affinage a eu lieu, car nombre d'entre eux étaient redondants ou le pourcentage de réponse à ces indicateurs ne dépassait pas les 50%. Pour les grilles de notation de Fréson (2017), un total de 128 indicateurs fut alors choisi (voir ANNEXE 1 : Tableaux des dimensions ESG, thématiques et indicateurs du mémoire de Fréson (2017)). Lors de nos recherches pour trouver des sources d'informations regroupant les indicateurs utilisés par les agences de notation extra financière mentionnées ci-dessus, nous nous sommes heurtés à un obstacle, car ni Bloomberg, Sustainalytics ou the Dephi Project n'ont mis en accès public les bases de données regroupant leurs indicateurs, et ce malgré ma prise de contact avec ces deux organismes. Dès lors, nous avons choisi de nous baser sur les grilles d'évaluation effectuée par Fréson (2017) pour avoir une base de recherche sourcée et cohérente avec ma problématique de recherche.

Chaque indicateur examine un aspect spécifique des performances environnementales, sociales ou de gouvernance de l'entreprise, la répartition des indicateurs dans les grilles d'évaluation est alors la suivante : 47 indicateurs pour la dimension environnementale du tableau 1, 42 indicateurs pour la dimension sociale du tableau 2 et 33 indicateurs pour la dimension de gouvernance du tableau 3. De cette manière en évaluant la présence ou non d'informations dans les rapports, nous pouvons obtenir une image détaillée des pratiques de divulgation de l'entreprise dans chacune des dimensions des ESG.

Tableau 1: Grille d'évaluation de la dimension environnementale

Dimension	Thématiques	Indicateurs	2021	2020	2019
Environnementale	Emission toxiques	NOX Emissions SOX Emissions Total GHG Emissions Fleet emission Carbon intensity VOC Emissions Degradation & Contamination (Land)			
	Déversements (pétrole, eau, coûts) et gestion des déchets	Oil Spill Disclosure and Performance Emission, Effluents and Waste Total Water Discharged Total Waste (th Tonnes) Waste Generated per Sales Hazardous Waste Management Amount of Spills Number of spills Groundwater Withdrawals Waste Recycled Waste sent to Landfills Total Energy Consumption			
	Amendes environnementales	Environmental Fines & Penalties			
	Initiative de réduction d'émissions (carbone, air, GES, flotte, déchets et efficacité énergétique)	Climate Change Policy Energy Efficiency Policy Emissions Reduction Initiatives Green Building Investments Air Emissions Programs Waste reduction policy GHG Reduction Programs Environmental Policy Environmental Accounting cost Investements in operational Sustainability			
	Stratégie de recyclage et programmes d'énergies renouvelables	Renewable Energy Programs Renewable Energy Use Water recycled (% or volume)			
	Signataire de traités internationaux sur l'environnement	Carbon disclosure project (CDP) Participation			
	Politique de biodiversité et utilisation de l'eau	Biodiversity Programs Water Policy Water intensity Water use			
	Programme de gestion de produits (emballages durables, recyclage des matériaux, produits durables)	Product Stewardship Programs Sustainable Packaging Recycled material Use Sustainable products and Services			
	Stratégie d'eco-éfficacité sur les approvisionnements et la chaîne logistique	Green Procurement Policy Green Logistics Programs Environmental Supply chain management			
	Programme et politique de nutrition et de santé (OGM, alimentation durable)	Sustainable Food Programs GMO Policy			

Source : réalisation personnelle d'après le tableau 3 du mémoire de Fréson (2017)

Tableau 4: Grille d'évaluation de la dimension sociale

Dimension	Thématiques	Indicateurs	2021	2020	2019
Sociale	Diversité hommes-femmes	% Women in management % Women in Workforce % of female Executives Women Management to Employees Ratio Diversity Programs			
	Attraction, développement et rétention du capital humain	Employee Turnover Rate % of temporary workers Employee training Personnel Expenses per Employee			
	Santé et sécurité	Health and safety Certifications Health and safety Management System Employee Incidents Employee Fatalities Lost time Incident Rate			
	Normes du travail et bien être des salariés	Working conditions policy Discrimination Policy Employee Protection policy Equal Opportunity policy Human Rights Policy Collective Bargaining Agreements Fair Remuneration Policy Freedom of association			
	Responsabilité sociale de la chaîne d'approvisionnement	Social Supply Chain Management Social Supply Chain Incidents Quality of social Supplier Standards Supply Chain monitoring			
	Accès au financement	Financial inclusion			
	Accès aux soins de santé	Access to Health Care			
	Engagement communautaire	Community spending Community Development Programs Community involvement programs Society and Community Incidents			
	Politique sur le travail des enfants	Policy against child labor Child labor incidents			
	Qualité des produits et gestion du rappel	Product quality and safety			
	Programme de protection des données	Data privacy policy			
	Gestion de la marque	Advertising Ethics Policy			
	Gestion de la relation client	Customer incidents Conflicts of interest policy			
	Processus à risque	QMS certifications			
	Risques géographiques	Activities in sensitive countries Conflict mineral policy			

Source : réalisation personnelle d'après le tableau 4 du mémoire de Fréson (2017)

Tableau 7: Grille d'évaluation de la dimension de gouvernance

Dimension	Thématiques	Indicateurs	2021	2020	2019
Gouvernance	United Nations Global Compact	UN global compact signatory			
	United Nations Principles for Responsible Investment	PRI Signatory			
	Equator Principles	Equator principles signatory			
	Politique d'éthique commerciale	Business ethics policy Money laundering policy Political involvement policy Bribery and corruption policy			
	Transparence des paiements	Lobbying and Political Expenses Tax disclosure Taxes paid to governments Litigation expense			
	Politique sur l'expérimentation animale	Animal testing/welfare policy			
	Normes sur les essais cliniques	Clinical trial standards			
	Incidents sociaux et de gouvernance	Business ethics incidents Governance incidents Conflicts with local communities Public policy incidents			
	Présence d'administrateurs indépendants	% independents directors Board independence Independent chairperson Ratio of executive to non-executive board members			
	Diversité hommes-femmes au conseil d'administration	Gender diversity of board % women on board			
	Séparation des postes de présidents et de président du conseil	CEO duality			
	Publication des rémunérations des membres du conseil	Board remuneration disclosure Total executive Pay as Percent Tot Personnel expn Total salaries and bonuses paid to CEO & equivalent Incentives as a percentage of income Total salaries and bonuses paid to executives			
	Indépendance du comité de rémunération	Compensation committee independence % non executive directors on company committee			
	Indépendance du comité d'audit	Audit Committee independence % non executive directors on Audit committee			

Source : réalisation personnelle d'après le tableau 5 du mémoire de Fréson (2017)

Ce qui explique que les grilles d'évaluations utilisées comportent un nombre inférieur d'indicateurs que celles de Fréson (voir ANNEXE 1 : Tableaux des dimensions ESG, thématiques et indicateurs du mémoire de Fréson (2017)), réside dans le fait que :

- Dans la dimension environnementale, certains indicateurs étaient redondants, avec la présence d'une double occurrence des indicateurs « Total water discharged » et « waste generated per sales » ; l'indicateur « water management programs » présente de nombreuses similarités avec l'indicateur « Water policy » qui indique déjà l'indication sur l'existence d'une politique de gestion de l'eau par l'entreprise ; l'indicateur « environmental quality management policy » qui est repris par l'autre indicateur plus général « environmental policy » indiquant quant à lui la politique environnementale de l'entreprise.
- Dans la dimension sociale, nous avons décidé de retirer deux indicateurs ayant attrait à la présence de minorités au sein de l'entreprise, à savoir « % minorities in management » et « % minorities in workforce » en raison du caractère

sensible et éthique de l'information ainsi que de l'interdiction de mener des statistiques ethniques dans certains pays européens.

Le score de divulgation

Pour chaque entreprise, nous avons appliqué les grilles d'évaluation à ces rapports non financiers afin de leur attribuer un score de divulgation. Ce score représente le niveau de transparence et de divulgation des informations fournies par chaque entreprise dans ses rapports extrafinanciers. Plus le score est élevé, plus l'entreprise a divulgué des informations pertinentes et détaillées sur ses pratiques en matière de développement durable et de responsabilité sociale. Dans cette logique chaque indicateur confirmé vaut 1 point et s'il n'est pas confirmé il équivaut à 0. Le score maximum théorique étant de 122.

Enfin, nous avons comparé les scores de divulgation obtenus par chaque entreprise avec ceux des autres entreprises du même groupe. Effectivement, lorsqu'il s'agit de comparer les scores de divulgation ESG, il est plus pertinent de le faire à l'échelle d'un groupe sectoriel plutôt que de comparer toutes les entreprises sans distinction. En effet, les grilles d'évaluation contiennent des éléments qui peuvent être spécifiques à certains secteurs, comme les émissions d'oxyde d'azote (Nox) plus propre aux industries qu'à une compagnie d'assurance. La comparaison des scores de divulgation par groupe permet alors de prendre en compte les spécificités et les enjeux propres à chaque industrie.

En utilisant des indicateurs et une approche sectorielle, il est alors possible d'évaluer la divulgation d'informations ESG d'une entreprise en tenant compte de ses activités, de ses risques et de ses opportunités propres à son secteur d'activité. Cela permet une analyse plus approfondie et une évaluation plus pertinente de la performance de divulgation des critères ESG d'une entreprise par rapport aux autres entreprises du même groupe.

Les normes et référentiels utilisés

En plus des scores de divulgations, nous avons recherché dans les rapports non financiers quelques éléments supplémentaires :

- Si les rapports étaient faits sous certains référentiels (GRI, ODD, SASB et TCFD cf. supra p.12)
- Le nombre de pages contenues dans les rapports consultés

À travers cette méthodologie, nous visons donc à évaluer la quantité des informations contenues dans les rapports non financiers des grandes entreprises opérant sur le territoire Belge et comment ces rapports ont évolué sur une période de trois ans.

Cette analyse nous permettra d'apprécier les efforts consentis par les entreprises dans leur engagement envers la RSE, ainsi que de mettre en évidence les opportunités d'amélioration.

La langue

Le choix de l'anglais s'est naturellement imposé lors de mes recherches d'informations. En effet, en lisant les différents rapports pour mes recherches, nous avons constaté que la plupart d'entre eux étaient rédigés en anglais. Par conséquent, utiliser des indicateurs en anglais a amélioré l'efficacité de ma recherche et m'a permis de mieux interpréter et utiliser les données et informations que nous avons extraites de ces rapports.

Explication des thématiques des grilles d'évaluation :

Il nous a semblé important de préciser la portée des différentes thématiques utilisées dans la grille. Une description plus approfondie des indicateurs contenus dans les thématiques suivantes se trouve dans les annexes (voir ANNEXE 2 : Explication détaillée des indicateurs)

La dimension environnementale

Émissions toxiques : Production et impact des émissions de substances nuisibles par les entreprises dans l'environnement. Les émissions toxiques peuvent inclure divers polluants aériens, liquides comme solides, y compris les gaz à effet de serre, les métaux lourds déversés dans l'air ou les sols ainsi que les substances chimiques organiques persistantes.

Déversements et gestion des déchets : Manière dont les organisations gèrent les incidents imprévus, tels que les déversements de substances, y compris le pétrole et l'eau, ainsi que la gestion des déchets. Il s'agit notamment de surveiller et de rapporter la fréquence et l'ampleur des déversements, les mesures prises pour les prévenir et les atténuer. La gestion des déchets concerne les méthodes utilisées pour éliminer les déchets générés par l'activité de l'entreprise, y compris leur réduction, leur réutilisation, leur recyclage et comment ils sont éliminés.

Amendes environnementales : Sanctions financières qu'une entreprise a reçues pour non-respect des réglementations et normes environnementales. Ces amendes peuvent être imposées par diverses autorités, et leur montant dépend généralement de la gravité et de la fréquence des infractions constatées.

Initiatives de réduction d'émissions : Efforts et les stratégies des entreprises pour réduire leurs émissions polluantes. Cela concerne les initiatives visant à réduire les émissions de carbone, améliorer la qualité de l'air, diminuer les gaz à effet de serre, minimiser la production de déchets, et augmenter l'efficacité énergétique.

Stratégie de recyclage des eaux et programmes d'énergies renouvelables : Initiatives et investissements d'une entreprise dans le recyclage de l'eau qu'elle consomme et l'utilisation d'énergies renouvelables dans son activité, comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et d'autres sources d'énergies non fossiles.

Signataire de traités internationaux sur l'environnement : Engagement de l'entreprise à respecter les normes environnementales globales en devenant signataire de traités ou accords internationaux.

Politique de biodiversité et utilisation de l'eau : Actions d'une entreprise visant à protéger et à promouvoir la biodiversité, ainsi que la gestion de sa consommation d'eau. Les politiques de biodiversité représentent les diverses initiatives pour minimiser l'impact sur les habitats naturels, contribuer à la conservation des espèces et réduire l'utilisation de substances chimiques nocives relâchées dans l'environnement. Quant à la politique de gestion de l'eau, celle-ci regroupe les efforts sur la prévention de la pollution de l'eau, ainsi que des initiatives visant à garantir une utilisation responsable et durable de l'eau.

Programme de gestion de produits : Programmes mis en place par une entreprise pour réduire l'impact environnemental de ses produits, de leur conception à leur fin de vie. Avec notamment l'utilisation d'emballages durables qui minimisent les déchets en fin de cycle, l'adoption de processus de recyclage des matériaux utilisés en production afin de réduire l'utilisation de ressources nouvelles, et la création de produits durables ayant un faible impact sur l'environnement direct et indirect de l'entreprise.

Stratégie d'écoéfficacité sur les approvisionnements et la chaîne logistique : Mesures prises par une entreprise pour améliorer l'efficacité environnementale de ses opérations d'approvisionnement et de sa chaîne logistique. Cela peut inclure l'adoption de pratiques d'achat vert, le recours à des fournisseurs respectueux de l'environnement, l'optimisation des itinéraires de transport pour réduire les émissions de carbone et l'utilisation de canaux logistiques verts.

Programme et politique de nutrition et de santé : Politiques et initiatives d'une entreprise en matière de nutrition et de santé, en particulier dans le contexte de l'industrie alimentaire. L'entreprise communique sur la qualité et l'approvisionnement des aliments qu'elle utilise, et sur son utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Dimension sociale

Diversité Hommes-Femmes : Équilibre entre les hommes et les femmes au sein d'une organisation. Cette thématique inclut la représentation des genres dans les divers échelons de l'entreprise, y compris dans les postes de direction, et traite des politiques et pratiques mises en place pour promouvoir l'égalité des sexes.

Attraction, développement et rétention du capital humain : Mesures mises en place par une entreprise pour attirer, développer et retenir ses employés. L'attraction du capital humain peut impliquer des efforts pour créer une marque employeur attrayante et pour offrir des conditions de travail compétitives. Le développement du capital humain peut inclure des programmes de formation dans le but d'aider les employés à améliorer leurs compétences et à progresser dans leur carrière.

Santé et sécurité : Ensemble des politiques et pratiques d'une entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Ces mesures sont prises pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, et se manifestent sous la forme de formation en sécurité, l'utilisation d'équipements de protection individuelle, et la mise en œuvre de processus d'urgence.

Normes du travail et bien-être des salariés : L'entreprise promeut et respecte les normes du travail et les initiatives visant à améliorer le bien-être des employés au travail. Ces principes comprennent des aspects tels que la liberté d'association, le principe de négociation collective, le respect des droits de l'homme ou l'égalité de rémunération pour un travail égal.

Responsabilité sociale de la chaîne d'approvisionnement : Manière dont une entreprise assure et promeut des pratiques sociales vertueuses et responsables au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Cela peut inclure des exigences éthiques pour les fournisseurs en matière de respect des droits de l'homme et des normes du travail. Il s'agit également d'initiatives pour surveiller et auditer les pratiques des fournisseurs.

Accès au financement : Efforts d'une entreprise pour promouvoir l'inclusion financière, c'est-à-dire pour faciliter l'accès aux services financiers pour les individus et les entreprises qui en sont traditionnellement exclus.

Accès aux soins de santé : Actes d'une entreprise pour faciliter l'accès aux soins pour les personnes qui pourraient en être privés. Il peut s'agir d'initiatives pour fournir des produits de santé abordables à leurs employés ou investir dans les infrastructures de santé dans les communautés mal desservies.

Engagement communautaire : Activités d'une entreprise qui visent à contribuer positivement aux communautés dans les endroits où elle opère. Ceci peut prendre la forme de programmes de bénévolat d'entreprise, de dons à des associations locales et

une meilleure compréhension aux préoccupations des parties prenantes locales pour trouver des solutions et y répondre par des actes.

Politique sur le travail des enfants : Position de l'entreprise en ce qui concerne le travail des enfants. Ceci implique une déclaration claire interdisant le travail des enfants dans toutes les opérations de l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux normes internationales. Cela comprend également des mesures pour identifier, prévenir et atténuer les risques de travail des enfants.

Qualité des produits et gestion du rappel : Efforts d'une entreprise pour assurer et améliorer la qualité de ses produits, et pour gérer efficacement les situations de rappel de produits. Ceci peut prendre la forme de procédures de contrôle qualité, des efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des clients, et des mesures pour respecter les normes de l'industrie et les réglementations en matière de qualité des produits.

Programme de protection des données : Politique de l'entreprise pour protéger les données personnelles et sensibles de ses clients, employés et autres parties prenantes.

Gestion de la marque : Principes éthiques qui orientent le comportement d'une entreprise et sa prise de décision. Une politique éthique peut inclure des engagements en matière d'intégrité, de respect des lois et des réglementations, de prévention de la corruption et du conflit d'intérêts, de respect des droits de l'homme et de l'environnement, et de responsabilité envers les parties prenantes.

Gestion de la relation client : Mécanismes mis en place par une entreprise pour gérer les conflits d'intérêts potentiels et les incidents impliquant les consommateurs. Un conflit d'intérêts se manifeste lorsque les intérêts personnels d'une entreprise interfèrent avec ses obligations envers ses clients. Quant aux incidents avec les consommateurs, ils représentent les problèmes de qualité des produits, des entraves de service à la clientèle, ou des incidents relatifs au respect de leur droit.

Processus à risque : Politique de l'entreprise pour identifier, évaluer et gérer les risques associés à ses processus opérationnels, avec un accent particulier sur l'obtention d'une certification de système de management de la qualité (QMS). La certification QMS, comme la norme ISO 9001, indique que l'entreprise a mis en place un système efficace pour gérer et améliorer la qualité de ses produits ou services.

Risques géographiques : Risques spécifiques associés à l'activité d'une entreprise dans des pays considérés comme sensibles en raison de facteurs tels que les conflits, la corruption, les violations des droits de l'homme ou les régimes autoritaires. Ceci couvre également la position de l'entreprise sur l'exploitation et le commerce des "minéraux de

conflit", qui sont extraits dans des conditions conflictuelles ou de violation directe des droits de l'homme.

Dimension de gouvernance :

United Nations Global Compact : Adhésion et signature de l'entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies, une initiative volontaire qui encourage les entreprises à adopter des politiques durables et socialement responsables.

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies : Ces principes sont un ensemble de six engagements volontaires que les signataires adoptent pour intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement. Ces principes ont été développés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies.

Principes de l'Équateur : Ces principes sont un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux adopté par des institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets. Les Principes de l'Équateur sont spécifiquement destinés à guider les institutions financières dans le financement de projets de développement socialement responsables et respectant des normes environnementales strictes.

Politique d'éthique commerciale : Principes qui guident le comportement de l'entreprise dans ses interactions commerciales. Cette politique regroupe les engagements de l'entreprise à respecter les lois, éviter les conflits d'intérêts, et de concourir de manière équitable et respectable avec les autres sociétés présente sur son secteur de marché.

Transparence des paiements : Transparence dans la divulgation des paiements de l'entreprise dont les impôts aux différents gouvernements où elle opère, les dépenses de lobbying, les contributions politiques et les règlements de litiges.

Politique sur l'expérimentation et le bien-être animal : Politique concernant l'utilisation d'animaux pour des expériences et des tests, ainsi que son approche générale du bien-être animal.

Normes sur les essais cliniques : Standards et les réglementations mises en place lors de la réalisation d'essais cliniques.

Incidents sociaux et de gouvernance : Incidents et problèmes sociaux et de gouvernance auxquels une entreprise peut être confrontée. Les incidents sociaux peuvent inclure des conflits avec les employés, des grèves, des problèmes de droits de

l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, ou des litiges avec les parties prenantes. Quant à ceux de gouvernance, ils englobent des problèmes liés à la gestion de l'entreprise, tels que des conflits d'intérêts, des problèmes de transparence financière, ou des violations des principes de gouvernance d'entreprise.

Présence d'administrateurs indépendants : Les administrateurs indépendants représentent les membres du conseil d'administration qui n'ont pas de liens significatifs avec l'entreprise en dehors de leur rôle d'administrateur. De ce fait, ils ne sont pas des employés de l'entreprise et ne doivent pas avoir d'intérêts financiers dans celle-ci.

Diversité Hommes-Femmes au conseil d'administration : Représentation des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration d'une entreprise.

Séparation des postes de président et de président du conseil : Distinction entre les rôles de président et de président du conseil d'administration au sein d'une entreprise.

Publication des rémunérations des membres du conseil : Communication publique du tableau des rémunérations et des divers avantages accordés, comme les bonus et incitations, aux membres du conseil d'administration et exécutif d'une entreprise.

Indépendance du comité de rémunération : Ce comité est responsable de déterminer la politique de rémunération des dirigeants et cadres de l'entreprise. L'indépendance de ce comité signifie, comme mentionné pour « Présence d'administrateurs indépendants », qu'ils n'ont pas de liens financiers directs avec l'entreprise.

Indépendance du comité d'audit : Le comité d'audit est chargé de surveiller les processus comptables, financiers et de contrôle interne de l'entreprise. L'indépendance de ce comité a le même sens que celui de la thématique ci-dessus.

Le panel et les critères de sélection des entreprises dans l'échantillon

Construction du panel

Le panel sélectionné pour cette étude s'est basé sur 100 grandes entreprises opérant en Belgique, choisies sur la base de leur chiffre d'affaires par le biais du site internet spécialisé Trends Top (voir ANNEXE 4 : Liste des entreprises de l'échantillon total Trends top). Ces entreprises peuvent être déjà tenues, du fait de leur taille, de se conformer à la Directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières (NFRD) et à la transposition de cette directive dans le droit Belge. Pour rappel, en vertu de cette réglementation, les grandes entreprises comptant plus de 500 employés et ayant un total du bilan de 17 millions d'euros ou un chiffre d'affaires de 34 millions d'euros doivent déjà divulguer des informations non financières dans leur rapport annuel ou dans un rapport distinct (SPF économie, 2023).

Ce panel regroupe des entreprises belges et européennes ainsi que des filiales de sociétés issues de pays non européens. À l'heure actuelle, ces filiales ne sont pas tenues de publier des informations non financières, avec la CSRD si elles dépassent le seuil d'au moins 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le sol européen, ces entreprises devront se conformer à l'obligation de divulguer publiquement leurs informations non financières en 2028.

En choisissant des entreprises pouvant être déjà soumises à la NFRD ou qui devront divulguer des informations non financières dans la perspective de la CSRD, nous nous sommes concentrés sur des acteurs économiques majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'économie belge et qui ont un rôle important dans la responsabilité sociale et environnementale de ce pays. Cela nous permet également d'observer comment ces grandes entreprises ont abordé la divulgation d'informations non financières jusqu'à présent.

Approche par groupes sectoriels

Les entreprises retenues dans cette étude sont diverses et se répartissent toutes en secteurs d'activité. Nous avons donc cherché à regrouper les entreprises dans des groupes sectoriels permettant une analyse comparative de leur divulgation d'informations non financières. Ces groupes sectoriels ont pu être créés grâce aux dénominations sectorielles de Trends top pour chaque entreprise (voir ANNEXE 3 : Liste des secteurs et des abréviations de l'échantillon Trends top)

En regroupant ces entreprises dans des groupes, nous cherchons à faciliter la comparaison des pratiques de divulgation au sein de chaque groupe, tout en mettant en évidence les différences de divulgation entre les groupes sectoriels et les dimensions des ESG.

Afin de garantir une représentation significative et pertinente dans chaque groupe, nous avons établi un seuil minimal de trois entreprises par groupe. Cela a permis d'éviter de créer des groupes trop petits, qui pourraient limiter la portée des comparaisons ultérieures.

31 entreprises n'ont pas pu être adéquatement classées dans un groupe existant ou leur présence relative dans l'échantillon était trop marginale pour permettre une comparaison significative avec leurs homologues sectoriels. Cela peut être dû à des caractéristiques spécifiques ou des activités qui ne correspondent pas aux catégories sectorielles établies. Le cas de la S.N.C.B. sert d'exemple éclairant. Son activité principale est le transport ferroviaire, cette entreprise est la seule à avoir cette activité principale dans le panel initial et donc ne peut constituer un groupe selon les critères énoncés ci-dessus.

De ce fait, plutôt que de forcer ces entreprises dans des groupes inappropriés, nous avons fait le choix de les exclure de l'analyse. En excluant ces entreprises, nous nous assurons de ne pas introduire de biais dans nos résultats et de préserver la cohérence de notre étude.

De plus, il s'est avéré que 7 filiales d'entreprises et leur société mère se trouvaient aussi dans l'échantillon initial. C'est le cas de Volvo, Car Belgium et Volvo Group Belgium ; KBC Assurances et KBC Banque ; Belfius Assurances et Belfius Banque ; UCB Biopharma et UCB Pharma ; TotalEnergies Power & Gas Belgium, TotalEnergies Petrochemicals et TotalEnergies Marketing Belgium ; Pfizer Service Company et Pfizer Innovative Supply Point Int.

Ces sociétés se situent, soit au sein du secteur d'activité de leur entreprise mère, soit dans un autre domaine d'activité. De par leurs pratiques de divulgation, nous avons dû de les catégoriser exclusivement selon le secteur d'activité de leur entreprise mère. Cette décision a été confirmée par le fait que les rapports consultés pour calculer les scores de divulgation ne permettaient pas de distinguer les activités spécifiques des filiales de ces entreprises.

La population de l'étude est de ce fait constituée de 62 entreprises.

Ces groupes sectoriels sont les suivants :

- Le secteur automobile : 9 entreprises
- Le secteur bancaire : 4 entreprises
- Le secteur de la télécommunication : 3 entreprises
- Le secteur de l'assurance : 10 entreprises
- Le secteur de l'industrie alimentaire : 6 entreprises
- Le secteur de l'industrie chimique : 5 entreprises
- Le secteur de la distribution : 6 entreprises
- Le secteur de l'industrie pharmaceutique et médicale : 7 entreprises
- Le secteur de l'énergie : 6 entreprises
- Le secteur de la pétrochimie : 6 entreprises

Ce panel de 10 groupes sectoriels de grandes entreprises actives sur le territoire Belge, déjà tenues de divulguer des informations non financières en vertu de la NFRD ou qui devront le faire, représente une base solide pour notre étude comparative et longitudinale sur la divulgation d'informations non financières dans la perspective de la future CSRD.

Collecte de données sur la divulgation des informations non financières

Pour mener à bien cette étude sur la divulgation des informations non financières des grandes entreprises opérant sur le marché belge, nous avons mis en place une méthodologie dont voici les différentes étapes :

Les données nécessaires ont été collectées en effectuant des recherches approfondies sur des rapports non financiers publics. Les sources consultées comprenaient les rapports annuels, intégrés ou non intégrés, relatant des pratiques et engagements des entreprises sélectionnées pour l'étude. Ces documents fournissent des informations détaillées sur les activités liées au développement durable, à la responsabilité sociale et à la gouvernance de chaque entreprise.

La plupart de ces rapports sont proposés au format PDF et peuvent être téléchargés. Cependant, il convient de noter qu'un rapport peut renvoyer à des informations par le biais d'un lien, redirigeant le lecteur vers le site web de l'entreprise. Dans ce cas, c'est la version la plus récente de l'information qui est visible, et non nécessairement celle correspondant à l'année de publication du rapport. Ceci introduit un biais et nous avons choisi de reporter uniquement les informations contenues dans les rapports.

Il convient de noter que pour certaines entreprises, les documents contenant des informations sur leur reporting non financier n'étaient plus disponibles en ligne ou n'existaient pas. Dans ces cas spécifiques, la mention "N/A" (not available) a été attribuée pour les années correspondantes, indiquant ainsi l'absence d'informations pour ces périodes.

En utilisant cette approche de recherche rigoureuse et en faisant preuve de transparence concernant les cas où les informations non financières n'étaient pas disponibles, nous nous assurons de fournir une base de données exhaustive et crédible pour l'analyse de cette étude.

Étapes d'analyse des données utilisées pour la comparaison sur trois ans



Figure 6: Étapes d'analyse des données utilisées pour la comparaison sur trois ans

Source : réalisation personnelle

Examen des documents avec des grilles d'évaluation ESG

Pour évaluer la divulgation des informations non financières de chaque entreprise, nous avons utilisé des grilles d'évaluation (cf. supra p.36). Ces grilles ont été conçues pour recueillir des données spécifiques concernant les initiatives, les politiques, les indicateurs de performance ainsi que d'autres informations non financières divulguées par chaque entreprise dans les différentes dimensions ESG. Nous avons utilisé ces grilles pour examiner systématiquement les documents de chaque entreprise et extraire les informations pertinentes en vue de l'analyse comparative.

Attribution d'un score de divulgation

En utilisant la grille d'évaluation ESG, nous avons attribué un score de divulgation à chaque entreprise en fonction de la présence ou de l'absence des informations spécifiques dans leurs documents. Chaque indicateur confirmé vaut 1 point, et en cas d'absence de présence des informations recherchées, l'indicateur équivaut à 0. Le score de divulgation global de chaque entreprise a été calculé en fonction du nombre total de critères satisfaits, de même que le score de chacune des dimensions.

Stockage des données dans un tableau

Pour faciliter l'analyse et la gestion des données, nous avons créé une base de données dans un tableur où nous avons enregistré toutes les informations pertinentes extraites des documents des entreprises. Ce tableur a été structuré de manière à permettre une analyse comparative des scores de divulgation entre les entreprises et les groupes, ainsi qu'une évaluation des tendances sur la période de trois ans étudiée.

Analyse des données

Une fois toutes les données collectées et enregistrées dans le tableur, nous avons procédé à une analyse quantitative des scores de divulgation pour identifier les tendances, les différences et les modèles au sein du panel retenu. Nous avons utilisé des outils statistiques pour déterminer, pour les groupes sectoriels et le total du panel retenu, les valeurs moyennes de divulgation totale et par dimension ; les écarts types ; les proportions d'utilisation des référentiels ainsi que l'absence des rapports quand ceux-ci n'étaient pas disponibles.

En utilisant cette méthode d'analyse, nous avons pu obtenir des informations pertinentes sur la divulgation des informations non financières des grandes entreprises opérant en Belgique incluses dans le panel. Cette approche quantitative nous a permis

de réaliser une évaluation des pratiques de divulgation, d'identifier les groupes divulguant le plus au sein du panel étudié.

Résultats et analyse

Présentation des résultats de l'étude comparative sur la divulgation des informations non financières

Moyennes globales des scores de divulgation tous groupes confondus

Dans le tableau 4 se trouvent les moyennes globales des scores de divulgation, des écarts types et des taux d'évolution relatifs à ces scores selon les années et les trois dimensions ESG.

Tableau 10: Moyenne des scores de divulgation, des taux d'évolution et des écarts types (comparaison par année et dimensions)

Population	Années	Total	Environnementale	Sociale	Gouvernance
45	2019	41,78	15,43	16,66	7,91
	Ecart type	13,80	7,88	6,78	4,12
46	2020	45,30	17,04	18,60	8,74
	Ecart type	14,80	8,03	6,68	4,05
	Taux d'évolution	8%	10%	12%	10%
50	2021	49,92	19,54	21,00	9,38
	Ecart type	13,05	7,00	5,56	3,94
	Taux d'évolution	10%	15%	13%	7%

Source : réalisation personnelle

Les données indiquent une tendance générale à la hausse des moyennes totales et des moyennes des trois dimensions des scores de divulgation d'informations non financières au fil des ans. Cela suggère que sur une période donnée, les entreprises étudiées ont été de plus en plus disposées à divulguer des informations non financières.

Cependant, les écarts types ne suivent pas une tendance linéaire. Nous observons une légère augmentation des écarts types pour la moyenne de divulgation globale et pour la moyenne de divulgation de la dimension environnementale en 2020 par rapport à 2019. Ces écarts types ont diminué en 2021, retombant même en dessous du niveau de 2019.

Ces variations dans les écarts types suggèrent que bien que la divulgation d'informations non financières augmente en moyenne, la cohérence de cette divulgation parmi les entreprises étudiées varie d'une année à l'autre. En 2020, il semble que la dispersion des scores de divulgation autour de la moyenne ait augmenté pour la divulgation globale et la divulgation environnementale, indiquant une plus grande variabilité dans les pratiques de divulgation entre les entreprises. Cependant, cette variabilité a diminué en 2021.

Moyennes globales des scores de divulgation par groupe

Le tableau 5 offre une vue d'ensemble de la moyenne totale des scores de divulgation, ainsi que des scores de divulgation des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ventilés par groupe sectoriel sur toute la période étudiée.

Tableau 13: Moyenne agrégée des scores de divulgation (comparaison par dimensions sur l'ensemble de la période étudiée)

	Total	Environnementale	Sociale	Gouvernance
Echantillon total	45,67	17,34	18,75	8,68
Industrie automobile	58,93	26,30	23,70	9,00
Banque	40,17	12,67	17,25	10,25
Opérateurs téléphonique	39,22	10,44	17,89	10,89
Assurance	38,54	11,78	14,18	9,63
Industrie alimentaire	42,93	15,53	19,80	7,60
Industrie chimique	55,27	21,90	23,67	9,70
Distribution	45,00	17,11	17,78	10,11
Industrie pharmaceutique et médicale	42,50	17,58	17,83	7,08
Energie	39,33	15,75	17,67	5,92
Industrie pétrochimique	41,14	17,08	14,31	5,81

Source : réalisation personnelle

Nous remarquons que l'industrie automobile et l'industrie chimique se distinguent par des niveaux de divulgation d'informations non financières supérieurs à la moyenne agrégée totale de l'échantillon (45,67 indicateurs) avec respectivement 58,93 et 55,27 indicateurs dans leurs rapports extrafinanciers. Le groupe de la distribution (45 indicateurs) est proche de la moyenne agrégée de divulgation totale, bien qu'il reste légèrement en dessous. Les autres groupes sont tous en dessous de la moyenne de l'échantillon total, avec le groupe de l'assurance affichant le niveau de divulgation le plus bas, de 38,54 indicateurs.

Concernant la dimension environnementale, plusieurs groupes sont en dessous de la moyenne agrégée totale de l'échantillon (17,34) : le groupe bancaire (12,67), des télécommunications (10,44), de l'assurance (11,78), de l'industrie alimentaire (15,53), de la distribution (17,11), l'énergie (15,75) et l'industrie pétrochimique (17,08). Les groupes qui surpassent la moyenne agrégée de divulgation de la dimension environnementale sont l'industrie automobile (26,30), l'industrie chimique (21,90) et l'industrie pharmaceutique et médicale (17,54).

Pour la dimension sociale, seuls trois groupes se situent au-dessus de la moyenne agrégée de divulgation totale de l'échantillon de 18,75 : l'industrie automobile (23,7), l'industrie alimentaire (19,8) et l'industrie chimique (23,67). Les autres groupes sont tous en dessous de cette moyenne avec le groupe de l'assurance au plus bas avec un score moyen global de 14,18.

Enfin, dans la dimension de gouvernance, les groupes de l'industrie alimentaire (7,60), de l'industrie pharmaceutique et médicale (7,08), de l'énergie (5,92) et de l'industrie pétrochimique (5,81) se trouvent en dessous de la moyenne agrégée totale de cette dimension (8,68). Les groupes qui se distinguent par une moyenne agréée supérieure à la moyenne agrégée totale de l'échantillon pour cette dimension sont les groupes : de l'industrie automobile (9), bancaire (10,25), des opérateurs de télécommunication (10,89), des assurances (9,63), de l'industrie chimique (9,70) et de la distribution (10,11).

Moyennes globales et taux d'évolution des scores de divulgation par groupe

Les tableaux 6 et 7 mettent en évidence les moyennes annuelles ainsi que les taux d'évolution des scores de divulgation globale et des trois dimensions ESG, détaillés par secteur d'activité et par années.

Tableau 16: Moyenne des scores de divulgation et taux d'évolution (comparaison par secteur d'activité et dimension par année)

Secteurs		Total	Environnementale	Sociale	Gouvernance	Population
Ind. automobile	2019	55,56	24,89	23,11	7,56	9
	Taux d'évolution	6%	5%	12%	22%	
	2020	58,67	26,22	23,44	9,22	9
	Taux d'évolution	7%	6%	13%	11%	
	2021	62,56	27,78	24,56	10,22	9
Banque	2019	38,25	12,25	16,50	9,50	4
	Taux d'évolution	1%	-4%	0%	8%	
	2020	38,50	11,75	16,50	10,25	4
	Taux d'évolution	14%	19%	14%	7%	
	2021	43,75	14,00	18,75	11,00	4
Télécommunication	2019	35,33	8,67	15,67	11,00	3
	Taux d'évolution	14%	19%	23%	-3%	
	2020	40,33	10,33	19,33	10,67	3
	Taux d'évolution	4%	19%	-3%	3%	
	2021	42,00	12,33	18,67	11,00	3
Assurance	2019	35,50	9,25	9,75	7,63	6
	Taux d'évolution	10%	39%	64%	34%	
	2020	39,13	12,88	16,00	10,25	8
	Taux d'évolution	5%	3%	5%	7%	
	2021	41,00	13,22	16,78	11,00	9
Ind. alimentaire	2019	38,40	13,00	17,60	7,80	5
	Taux d'évolution	10%	17%	9%	0%	
	2020	42,20	15,20	19,20	7,80	5
	Taux d'évolution	14%	21%	18%	-8%	
	2021	48,20	18,40	22,60	7,20	5

Source : réalisation personnelle

Tableau 19: Moyenne des scores de divulgation et taux d'évolution (comparaison par secteur d'activité et dimension par année) (suite)

Secteurs		Total	Environnementale	Sociale	Gouvernance	Population
Ind. chimique	2019	50,25	18,75	21,75	9,75	4
	Taux d'évolution	13%	21%	11%	0%	
	2020	56,75	22,75	24,25	9,75	4
	Taux d'évolution	4%	6%	3%	-2%	
	2021	58,80	24,20	25,00	9,60	5
Distribution	2019	39,67	15,33	14,67	9,67	3
	Taux d'évolution	2%	2%	7%	-7%	
	2020	40,33	15,67	15,67	9,00	3
	Taux d'évolution	36%	30%	47%	30%	
	2021	55,00	20,33	23,00	11,67	3
Ind. pharmaceutique et médicale	2019	34,75	13,50	14,75	6,50	4
	Taux d'évolution	29%	37%	29%	12%	
	2020	44,75	18,50	19,00	7,25	4
	Taux d'évolution	7%	12%	4%	3%	
	2021	48,00	20,75	19,75	7,50	4
Energie	2019	36,75	15,50	16,00	5,25	4
	Taux d'évolution	8%	0%	13%	19%	
	2020	39,75	15,50	18,00	6,25	4
	Taux d'évolution	4%	5%	6%	0%	
	2021	41,50	16,25	19,00	6,25	4
Industrie pétrochimique	2019	36,67	16,67	14,00	6,00	3
	Taux d'évolution	-3%	-32%	-45%	-22%	
	2020	35,50	11,33	7,67	4,67	2
	Taux d'évolution	44%	105%	177%	45%	
	2021	51,25	23,25	21,25	6,75	4

Source : réalisation personnelle

En ce qui concerne la divulgation totale d'informations non financières, tous les groupes d'activité de notre panel montrent une progression linéaire, à l'exception du groupe de la pétrochimie. Ce dernier a enregistré une légère diminution de son score de divulgation de 3% entre 2019 et 2020, avant de connaître un taux d'évolution significatif de 44% de 2020 à 2021.

Concernant la dimension environnementale, deux groupes affichent une baisse de leur moyenne de divulgation d'informations environnementales entre 2019 et 2020 : le groupe bancaire (-4%) et l'industrie pétrochimique (-33%). Pour tous les autres groupes, l'évolution est linéaire ou nulle, à noter notamment le groupe de l'énergie qui a maintenu son score entre 2019 et 2020. Le groupe de la pétrochimie mérite une mention spéciale pour sa croissance exponentielle de 105% entre 2020 et 2021, passant d'une moyenne de 7,67 indicateurs confirmés à 21,25 indicateurs.

Pour la dimension sociale, les taux d'évolution indiquent une tendance positive à la divulgation d'informations non financières pour la majorité des groupes. Cependant, le groupe des télécommunications a enregistré une baisse de 3% en 2022 et l'industrie pétrochimique a connu une baisse importante de 45% sur la même période. Cela dit, l'industrie pétrochimique a inversé cette tendance avec une évolution positive spectaculaire de 177% sur la période 2020-2021.

En ce qui concerne la dimension de la gouvernance, entre 2019 et 2020, les groupes des télécommunications (-3%), de la distribution (-7%) et de l'industrie pétrochimique (-22%) ont tous vu leur moyenne de divulgation d'informations de gouvernance diminuer. En revanche, l'industrie alimentaire et l'industrie chimique ont maintenu leurs niveaux de divulgation sur la même période. Pour la période 2020-2021, seules l'industrie alimentaire (-8%) et l'industrie chimique (-2%) ont enregistré une baisse, alors que les autres groupes ont montré une progression, à l'exception du groupe de l'énergie qui est resté stable.

Il convient de noter que les chiffres du groupe de la pétrochimie peuvent être expliqués par les changements du nombre de rapports publiés par les entreprises de ce secteur au cours de la période d'étude. Le nombre de rapports non financiers publiés dans ce secteur est passé de 3 en 2019 à 2 en 2020, puis à 4 en 2021. Varo Energy, par exemple, n'a pas publié de rapport non financier en 2019 et 2020, mais en a publié un en 2021. ExxonMobil Petroleum & Chemical a également eu une publication inconsistante, avec des rapports extrafinanciers publiés en 2019 et 2021, mais pas en 2020. Ces variations dans la divulgation d'informations non financières contribuent à expliquer les taux d'évolution vertigineux observés pour ce groupe.

Écart type des scores de divulgation par groupe

Le tableau 8 présente les écarts types des scores de divulgation selon les groupes d'activité et les dimensions par années.

Tableau 22: Écart type des scores de divulgation (comparaison par secteurs d'activité et dimensions par année)

Secteurs	Années	Total	Environnementale	Sociale	Gouvernance
Echantillon total	2019	13,80	7,88	6,78	4,12
	2020	14,80	8,03	6,68	4,05
	2021	13,05	7,00	5,56	3,94
Ind. automobile	2019	6,98	6,25	2,52	3,21
	2020	7,95	5,43	2,96	3,38
	2021	5,61	3,07	3,61	2,95
Banque	2019	15,31	6,65	5,97	4,12
	2020	17,48	7,89	7,33	3,40
	2021	18,01	7,02	7,32	4,16
Opérateurs téléphonique	2019	16,01	6,66	7,51	2,65
	2020	13,65	4,93	7,09	2,31
	2021	17,35	5,03	10,07	2,65
Assurance	2019	13,49	7,59	7,76	5,88
	2020	17,11	7,72	6,72	4,46
	2021	15,93	6,98	6,57	4,58
Ind. alimentaire	2019	9,94	3,39	3,65	4,66
	2020	10,11	3,83	2,95	4,49
	2021	7,40	4,04	2,41	4,15
Ind. chimique	2019	7,85	5,50	4,03	1,89
	2020	11,59	2,63	6,24	3,86
	2021	8,93	2,77	4,24	4,16
Distribution	2019	9,45	3,06	4,04	3,21
	2020	11,24	4,16	5,69	2,65
	2021	9,54	3,51	4,36	2,08
Ind. pharmaceutique et médicale	2019	17,17	7,05	6,70	4,12
	2020	11,87	5,57	4,83	4,50
	2021	9,13	4,27	3,30	3,79
Energie	2019	8,54	6,76	3,27	1,71
	2020	5,44	5,80	4,08	2,06
	2021	5,74	4,57	5,48	1,71
Ind. pétrochimique	2019	24,01	7,02	10,15	7,21
	2020	36,06	13,32	11,59	8,08
	2021	6,70	2,99	1,50	5,50

Source : réalisation personnelle

L'analyse des données relatives aux écarts types de la divulgation d'informations non financières par groupe d'activité sur la période 2019-2021 révèle des tendances intéressantes.

Premièrement, nous observons une convergence dans les pratiques de divulgation d'informations non financières globales dans les groupes de production industrielle. Ceci est indiqué par une diminution des écarts types sur la période étudiée, signifiant que les scores de divulgation sont devenus plus homogènes au sein de ces groupes.

Pour le groupe bancaire, d'assurance et des télécommunications, l'augmentation des écarts types suggère une divergence dans les pratiques de divulgation. Le groupe de la distribution, quant à lui, présente une stagnation des écarts types, indiquant que la variabilité des scores de divulgation est restée relativement constante sur cette période.

Par ailleurs, une tendance générale à la baisse est observée pour les écarts types de la dimension environnementale. Ceci traduit une meilleure uniformité dans la divulgation des informations environnementales par les entreprises, quel que soit leur groupe sectoriel.

Concernant la dimension sociale, les écarts types sont plus variables. Cela indique que la divulgation des informations sociales présente des disparités significatives dans certains groupes. En particulier, le groupe bancaire, des télécommunications et de l'assurance montrent des variations importantes, suggérant une inégalité dans la divulgation des informations sociales par les entreprises au sein de ces groupes.

Enfin, la dimension de gouvernance présente des écarts types relativement homogènes à travers la plupart des groupes, ce qui indique une cohérence dans les pratiques de divulgation d'informations de gouvernance. Cependant, le groupe de l'industrie chimique fait exception, avec des écarts types qui se sont élargis au fil du temps, indiquant que les différences de divulgation d'informations de gouvernance se sont creusées au sein de ce groupe.

Pourcentage d'entreprises n'ayant pas publié de rapport non financier

Dans le tableau 9 sont représenté le pourcentage d'entreprises n'ayant pas publié de rapports divulguant des informations non financières pour la période 2019-2021

Tableau 25: Pourcentage d'entreprises sans rapports non financier sur la période étudiée (comparaison par groupes et année)

Secteur	2021	2020	2019	Population
Echantillon total	19%	26%	27%	62
Industrie automobile	0%	0%	0%	9
Banque	0%	0%	0%	4
Opérateurs téléphonique	0%	0%	0%	3
Assurance	10%	20%	40%	10
Industrie alimentaire	17%	17%	17%	6
Industrie chimique	0%	20%	20%	5
Distribution	50%	50%	50%	6
Industrie pharmaceutique et médicale	43%	43%	43%	7
Energie	33%	33%	33%	6
Industrie pétrochimique	33%	67%	50%	6

Source : réalisation personnelle

D'abord, une tendance générale positive est observée, puisque le pourcentage global d'entreprises n'ayant pas publié de rapports divulguant des informations non financières est en baisse sur cette période. Cela suggère une prise de conscience croissante de l'importance de la transparence et de la divulgation d'informations non financières par les entreprises.

Des disparités sectorielles subsistent. Les groupes de l'industrie pétrochimique, de l'énergie et de la distribution se distinguent particulièrement par un pourcentage élevé d'entreprises n'ayant pas divulgué d'informations non financières. Cela peut refléter les défis spécifiques auxquels sont confrontées ces industries en matière de divulgation, ou une moindre priorisation de la transparence dans ces secteurs comparativement à d'autres.

Évolution des différents référentiels les plus fréquemment cités

La figure 7 et le tableau 10 indiquent le pourcentage d'utilisation des différents référentiels que nous avons recensé dans les rapports extrafinanciers étudiés sur la période.

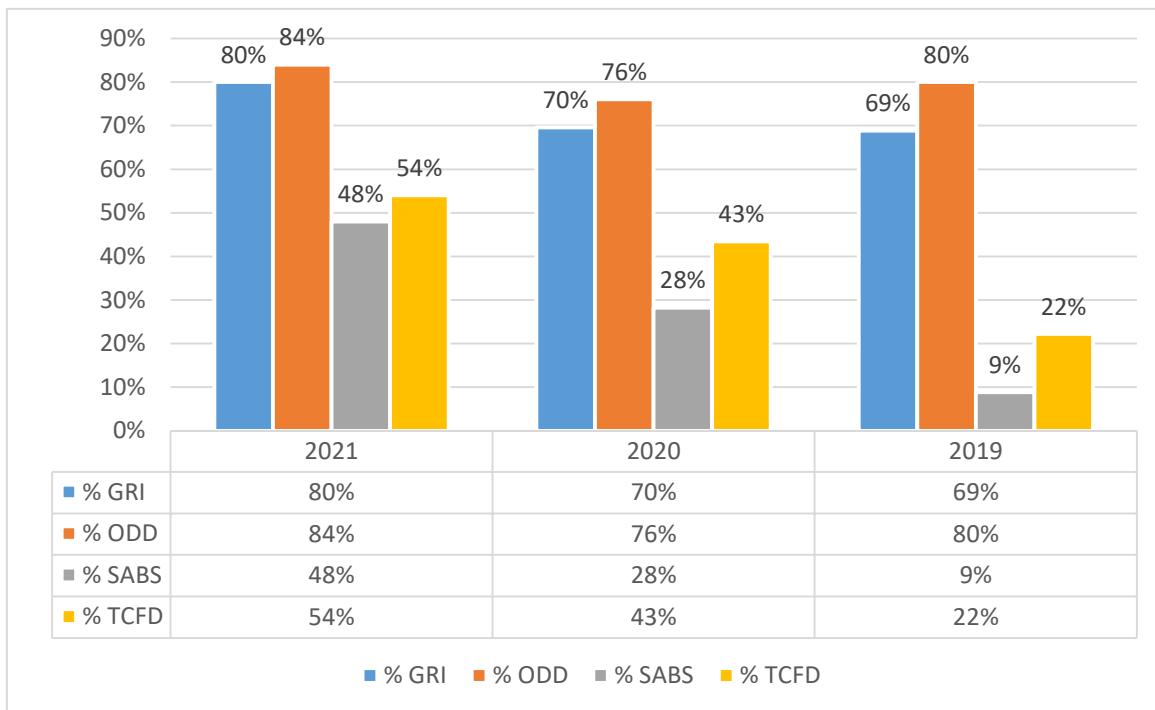


Figure 7: Histogramme des pourcentages d'utilisation des référentiels dans l'échantillon total étudié (comparaison par années)

Source : réalisation personnelle

Cet histogramme permet de constater une augmentation constante des référentiels GRI, ODD, SABS et TCFD sur la période étudiée. L'utilisation des référentiels du GRI, SABS, et du TCFD a montré une évolution croissante. Ceci indique un intérêt croissant pour l'utilisation de ces référentiels au fil du temps.

Tableau 28: pourcentages d'utilisation des référentiels (comparaison par secteur et année)

Secteur	Référentiels	2021	2020	2019
Industrie automobile	% GRI	89%	89%	89%
	% ODD	100%	100%	100%
	% SABS	44%	11%	0%
	% TCFD	89%	67%	22%
Banque	% GRI	50%	50%	50%
	% ODD	50%	25%	75%
	% SABS	25%	25%	50%
	% TCFD	75%	50%	0%
Opérateurs téléphonique	% GRI	67%	67%	67%
	% ODD	67%	67%	33%
	% SABS	67%	33%	0%
	% TCFD	67%	33%	0%
Assurance	% GRI	67%	38%	33%
	% ODD	100%	100%	100%
	% SABS	22%	13%	0%
	% TCFD	44%	50%	50%
Industrie alimentaire	% GRI	100%	80%	60%
	% ODD	60%	60%	60%
	% SABS	40%	40%	0%
	% TCFD	20%	20%	20%
Industrie chimique	% GRI	80%	100%	100%
	% ODD	80%	50%	50%
	% SABS	60%	25%	0%
	% TCFD	80%	50%	25%
Distribution	% GRI	100%	33%	33%
	% ODD	100%	67%	100%
	% SABS	100%	33%	0%
	% TCFD	67%	33%	0%
Industrie pharmaceutique et médicale	% GRI	75%	75%	75%
	% ODD	75%	75%	75%
	% SABS	100%	75%	25%
	% TCFD	25%	25%	25%
Energie	% GRI	75%	75%	100%
	% ODD	100%	100%	100%
	% SABS	0%	0%	0%
	% TCFD	0%	25%	25%
Industrie pétrochimique	% GRI	75%	50%	33%
	% ODD	75%	50%	67%
	% SABS	50%	50%	0%
	% TCFD	25%	50%	33%

Source : réalisation personnelle

GRI :

Au cours de la période observée, l'utilisation du référentiel GRI a démontré des tendances variées selon les groupes. Dans l'industrie automobile, bancaire, des télécommunications et pharmaceutique, le taux d'adoption est resté stable, affichant respectivement des taux de 89%, 50%, 67% et 75%.

Certains groupes ont vu une augmentation significative de leur utilisation de ce référentiel sur la période étudiée. Plus précisément, le groupe des assurances est passé de 33% en 2019 à 67% en 2021, l'industrie alimentaire de 60% en 2019 à 100% en 2021, la distribution de 33% en 2019-2020 à 100% en 2021, et l'industrie pétrochimique de 33% en 2019 à 75% en 2021.

À l'inverse, une légère baisse d'adoption a été observée dans le groupe de l'industrie chimique, passant de 100% en 2019-2020 à 80% en 2021, ainsi que pour le groupe de l'énergie, qui a vu une réduction de 100% en 2019 à 75% en 2020-2021.

ODD :

On peut constater sur l'ensemble de la période étudiée et dans tous les groupes une forte utilisation des ODD avec des niveaux d'utilisation stables dans la majorité des groupes. Seul le groupe bancaire a vu son utilisation de ce référentiel baisser sur la période avec en 2019 un taux de 75% de référence et 50 % en 2021.

SASB :

L'adoption du référentiel SASB a connu une croissance remarquable durant la période étudiée. En 2019, plusieurs groupes, tels que l'industrie automobile, les télécommunications, l'industrie alimentaire, la distribution, et l'industrie pétrochimique, n'enregistraient aucune utilisation de ce référentiel. Néanmoins, d'ici 2021, leur taux d'adoption s'est accru de manière significative, atteignant respectivement 44%, 67%, 40%, 100% et 50%.

Par contraste, le groupe bancaire, qui avait adopté le SASB à hauteur de 50% en 2019, a vu une régression, tombant à 25% d'utilisation en 2020-2021. Il est également à noter que le secteur de l'énergie n'a, quant à lui, pas signalé d'utilisation du SASB durant toute cette période.

TCFD :

Au cours de la période étudiée, le référentiel TCFD a connu des dynamiques distinctes selon les groupes. Les groupes qui ont vu une augmentation du référencement de ce référentiel pour la période étudiée sont : l'industrie automobile est passée de 22% en 2019 à 89% en 2021, le groupe bancaire et des télécommunications ont bondi de 0% en 2019 à respectivement 89% et 67% en 2021. L'industrie chimique et la distribution ont aussi connu une augmentation de 25% et 0% en 2019 à 80% et 67% en 2021.

Par ailleurs, l'industrie alimentaire et l'industrie pharmaceutique et médicale ont maintenu une utilisation stable du référentiel, de respectivement 20% et 25%. Il faut noter que d'autres groupes ont rencontré une régression dans leur adoption du TCFD.

Le groupe de l'assurance est passé de 50% en 2019-2020 à 44% en 2021, l'énergie a chuté de 25% en 2019-2020 à 0% en 2021 et l'industrie pétrochimique a fluctué, passant de 33% en 2019 à 25% en 2021, malgré une hausse temporaire en 2020, ce qui peut être attribué à la variation du nombre de rapports publiés dans ce groupe, comme mentionné précédemment.

L'évolution du nombre de pages des rapports non financiers

Le tableau 11 présente les moyennes du nombre de pages dans les rapports annuels (intégrés et non intégrés confondus) selon les secteurs d'activité et les années

Tableau 31: Moyenne des pages des rapports non financiers (comparaison par secteur d'activité et année)

Secteur	2021	2020	2019
Echantillon total	174,40	152,13	140,72
Industrie automobile	183,67	144,50	121,50
Banque	223,00	155,25	149,50
Opérateurs téléphonique	175,33	152,67	188,00
Assurance	172,78	208,75	155,67
Industrie alimentaire	163,40	115,20	164,60
Industrie chimique	204,60	220,50	206,75
Distribution	338,00	193,67	190,33
Ind. pharmaceutique et médicale	119,50	102,00	85,00
Energie	108,40	90,60	92,80
Industrie pétrochimique	89,25	67,5	65

Source : réalisation personnelle

Depuis 2019, une tendance générale à la hausse du nombre moyen de pages des rapports extrafinanciers a été remarquée, couvrant l'ensemble des groupes d'activité. Cependant, certains groupes font exception à cette tendance. Par exemple, le groupe des télécommunications a connu une baisse notable, avec une réduction moyenne de 12,67 pages en 2021 par rapport à 2019. Les groupes de l'industrie alimentaire et chimique ont également enregistré une diminution, mais de manière plus modérée, affichant respectivement des baisses de 1,2 et 2,15 pages en moyenne.

Il est intéressant de souligner que certains groupes ont subi des fluctuations notables du nombre moyen de pages de leurs rapports sur la période étudiée. C'est le cas du groupe de l'assurance, dont la moyenne est passée de 155.67 pages en 2019, 208,75 pages en 2020 à 172,78 pages en 2021. L'industrie alimentaire et l'industrie chimique ont suivi une trajectoire similaire, publant respectivement 164,60 et 206,75 pages en

2019, puis 115,2 à 163,4 pages pour l'industrie alimentaire et 220,5 à 204,15 pages pour l'industrie chimique entre 2020 et 2021.

Enfin, nous pouvons observer pour les groupes de l'énergie et de l'industrie pétrochimique que sur l'ensemble de la période étudiée, ces deux secteurs se sont distingués en ayant, en moyenne, les rapports les plus concis par rapport aux autres groupes étudiés.

Discussion

Discussion approfondie des résultats par rapport aux hypothèses de recherche

Les scores de divulgation en hausse

L'évolution des scores relatifs à la divulgation d'informations non financières met en exergue une tendance à la hausse (tableau 4). Les entreprises semblent, en effet, avoir renforcé leur engagement en matière de divulgation de telles informations au cours de la période étudiée. Cette dynamique pourrait s'ancrer dans le contexte actuel où les entreprises se trouvent de plus en plus poussées à répondre à la demande croissante de leurs parties prenantes. Cette demande s'articule autour d'une plus grande transparence et responsabilité sociétale. En outre, il serait illusoire de ne pas prendre en compte l'impact des cadres réglementaires élaborés par les autorités publiques, qui instaurent des obligations de divulgation et encouragent, de ce fait, une meilleure transparence des entreprises en attendant l'utilisation des ESRS (cf. supra p.7).

Cependant, il convient de nuancer ce constat optimiste. Bien que l'on observe une amélioration globale en matière de divulgation, l'analyse des écarts types du tableau 8 révèle des disparités notables entre les différentes entités. Ces hétérogénéités semblent persister tout au long de la période 2019-2021. Cette observation suggère que malgré une tendance générale à la hausse de la divulgation, certaines entreprises ou certains groupes sectoriels demeurent en retrait, possiblement en raison de spécificités propres ou de défis particuliers liés à la divulgation non financière.

Les 3 critères ESG inégalitaires

Cette étude a mis en avant une problématique intéressante : la disparité du niveau de divulgation entre les différentes composantes des ESG.

La dimension environnementale, dans le cadre de la divulgation d'informations non financières, révèle des tendances évolutives intéressantes. Les entreprises montrent une inclinaison croissante à partager davantage d'informations dans ce domaine. Ceci peut s'expliquer par plusieurs points. D'une part, la récurrence et la visibilité accrue des publications du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) aussi

appelé en anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). D'autre part et dans le sillage de la COP 21 actant l'urgence du maintien de l'élévation de la température terrestre à 1,5 ° (Nations Unies, s. d.), quelques organisations importantes ont été créées et à destination des entreprises :

- Le Science Based Targets Initiative (SBTI) : une coalition regroupant le Carbon Disclosure Project (CDP), le Global Compact ou Pacte Mondial, le World Resource Institute et le World Wide Fund for Nature (WWF) (Science Based Targets, s. d.)
- Task Force on Climate Disclosure (TCFD). (cf. supra p.21)

Plus notable encore, le spectre d'informations divulguées semble s'harmoniser au fil du temps. Cette convergence peut s'expliquer par l'adoption grandissante par les entreprises de référentiels internationaux tels que le GRI ou le SABS. Ces cadres offrent aux entreprises une méthodologie structurée et des normes précises, facilitant ainsi une approche uniforme de la divulgation. En adoptant ces normes reconnues, les entreprises peuvent non seulement répondre aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de transparence environnementale, mais aussi assurer une comparabilité et une cohérence accrues dans la manière dont ces informations sont présentées et interprétées.

La dimension sociale présente également une augmentation globale de sa moyenne de divulgation de 16,66 indicateurs en 2019 à 21 indicateurs en 2021 avec une amélioration notable et constante de cette moyenne de 12% sur la période 2019-2020 et de 13% sur la période 2020-2021 (tableau 4). Tout comme la dimension environnementale, ceci peut s'expliquer par le fait que les entreprises aient intégré depuis un certain nombre d'années les considérations sociales inhérentes à leurs activités sur leurs parties prenantes et leurs employés. Ben Larbi et al. (2014) avaient souligné que l'impact du levier RH, symbolisant dans le cadre de leur étude l'engagement de l'entreprise envers ses salariés, avait une incidence particulière sur la gestion du processus de décision pouvant améliorer les performances sociales de l'entreprise.

Il convient aussi de prendre en compte la CSDD (cf. supra p.19) qui a vocation à promouvoir un devoir d'exigence des entreprises sur leur chaîne d'approvisionnement en intégrant dans leur système de gestion et leurs décisions commerciales les principes fondamentaux des droits de l'homme ou de l'impact de leur choix commerciaux sur le climat. La CSDD de ce fait, lorsqu'elle sera applicable dans les pays de l'Union, aura sûrement un impact sur la divulgation d'informations sociales des entreprises et des différentes approches que celle-ci adopte pour mieux y répondre.

Pour la dimension de gouvernance, les résultats sont plus mitigés. En effet, bien que la moyenne de divulgation des informations de gouvernance ait augmenté sur la période étudiée, passant d'une moyenne de 7,91 indicateurs divulgués en 2019 à 9,38 indicateurs divulgués en 2021, la proportion de cette divulgation reste faible rapporté

au fait que 33 indicateurs étaient recherchés pour cette dimension. L'aspect confidentiel et/ou sensible des informations de gouvernance est à mettre en exergue. Les entreprises étant pour certaines d'entre elles plus frileuses à divulguer des informations comme des chiffres sur la rémunération précisent des cadres dirigeants. Ceci est confirmé par El Mawla et al. (2022), qui avait conclu eux aussi à un traitement spécifique de la dimension de gouvernance dans leur étude.

Une autre piste d'explication peut être la suivante : les sujets de gouvernance sont apparus de façon plus récente dans les discussions autour de l'impact de l'entreprise sur son écosystème. La place de ces informations de gouvernance dans les rapports des entreprises illustre bien ceci, car les informations de rémunération ou de politique de gouvernance se trouvent de façon sporadique au sein des rapports annuels financiers et/ou dans les rapports non financiers. Le fait que ces informations puissent être dans différents rapports complexifie leur accès et ne rend pas la tâche plus aisée aux auteurs de ces rapports pour évaluer où les informations de gouvernance doivent se situer.

Par conséquent, nous pouvons invalider l'hypothèse H4 :

Hypothèse 4 : les trois dimensions des ESG dans la divulgation non financières sont représentées de façon équivalente dans les rapports non financiers.

L'utilisation des référentiels aide à augmenter la divulgation d'informations

Le choix d'utiliser des cadres comme celui du TCFD ou du SABS indique une évolution dans la manière dont les entreprises perçoivent et abordent la divulgation d'informations non financières.

L'adoption des recommandations du TCFD dans le panel étudié (de 22% de références en 2019 à 54% en 2021, figure 7) signale une prise de conscience croissante des entreprises des risques financiers liés au climat. Ces risques peuvent avoir des implications directes pour les investisseurs, les prêteurs et les assureurs. En intégrant ces recommandations, les entreprises démontrent une approche proactive pour évaluer, gérer et communiquer ces risques à leurs parties prenantes financières.

De même que le recours au SABS (de 9% de référence en 2019 à 48% en 2021, figure 7) montre également une volonté d'approche comptable et de standardisation des rapports pour permettre une meilleure comparabilité entre les entreprises.

Toutefois, il est important de noter que si l'orientation vers les investisseurs est essentielle étant donné leur influence sur les entreprises, une approche trop étroite pourrait risquer de négliger d'autres parties prenantes clés. Les employés, les clients, les fournisseurs et la société dans son ensemble ont également un intérêt à comprendre les performances et les engagements non financiers des entreprises. La hausse de l'adoption de ces référentiels est un pas positif vers une divulgation plus transparente

et pertinente. Cependant, il est crucial que les entreprises continuent de reconnaître l'importance d'une communication large et inclusive à toutes leurs parties prenantes.

L'accroissement de l'usage des référentiels et de leurs index associés souligne la complexité croissante dans la manière de présenter l'information. En effet, au lieu d'une présentation uniforme, on observe une certaine variété dans le positionnement des informations. Certaines d'entre elles sont intégrées directement au cœur du rapport, offrant une visibilité immédiate. Tandis que d'autres sont évoquées dans les index, nécessitant une exploration plus approfondie pour le lecteur. Enfin, quelques-unes ne sont mentionnées que brièvement, ce qui peut parfois entraîner des défis en matière d'accessibilité et de compréhension pour les parties prenantes. Cette diversité dans la présentation souligne l'importance d'une navigation claire et d'une structuration méthodique des rapports pour assurer une transparence optimale.

L'étude réalisée en 2022 par El Mawla et al. sur la divulgation d'information non financière entre les entreprises françaises et canadiennes sur une période allant de 2004 à 2014 émettait comme conclusion que les niveaux de divulgation des entreprises des deux pays ont augmenté constamment sur la période étudiée de 2004 à 2014.

Les résultats de notre étude ont montré dans le tableau 4 que le taux d'évolution des moyennes des scores de divulgation du panel étudié a augmenté de 8% entre 2019 et 2021 et de 10% entre 2020 et 2021. Ainsi, les entreprises de notre échantillon ont effectivement divulgué plus d'informations non financières sur la période 2019-2021. Cette affirmation est corroborée par les chiffres plus spécifiques des groupes sectoriels qui ont tous montré une moyenne de divulgation en hausse à la fin de la période.

À noter une exception dans le secteur de la pétrochimie sur la période 2019-2020 (-3%) (tableau 7) du fait de l'entreprise ExxonMobil Petroleum & Chemical n'a pas publié de rapports pour cette année alors qu'elle en avait publié un pour 2019 et 2021.

Ainsi, l'hypothèse H1 peut être validée à travers l'ensemble des documents publics étudiés dans le cadre de ce mémoire :

Hypothèse 1 : La divulgation des informations non financières par les entreprises opérant en Belgique augmentera progressivement au fil des années, en raison de la sensibilisation croissante à l'importance de la régulation.

Selon Saadi (2022), les travaux de Dye et Sridhar (1995) ; Cormier, Gordon, et Magnan (2004) ; Cuadrado-Ballesteros, Rodriguez-Ariza, et Garcia-Sanchez (2015) montrent une corrélation entre la divulgation d'informations non financières et les secteurs d'activité (Dye et al. ; Cormier et al. ; Cuadrado-Ballesteros et al. dans Saadi, 2022). Or, Saadi (2022) indique que dans d'autres recherches de Ghazali (2007), Cabeza-Garcia., Sacristan-Navarro, et Gomez-Anson (2017) et sa propre étude que la divulgation

d'informations non financières n'est pas influencée de manière statistiquement significative par le secteur d'activité des entreprises (Ghazali ; Cabeza-Garcia et al. dans Saadi, 2022). De plus, El Mawla et al. (2022) indique que dans les secteurs considérés comme ayant un impact environnemental (comme l'énergie et les matériaux primaires et les industries) ou social (comme les biens de consommation et les services aux consommateurs), les taux de divulgation ne dépassent pas ceux des entreprises des secteurs jugés moins sensibles. Cette contradiction des résultats que peuvent avoir différents chercheurs sur cette corrélation est intéressante, car dans cette étude, nous avons trouvé que d'une part, les informations divulguées ne sont pas les mêmes suivant les secteurs d'activité, mais aussi en analysant les écarts types (tableau 8), la divulgation peut être très hétérogène selon les secteurs.

De ce fait, des tendances discernables se manifestent à travers les différents secteurs étudiés. De manière notable, les secteurs de l'industrie automobile et chimique affichent des moyennes agrégées de scores de divulgation parmi les plus élevées (respectivement 58,93 et 55,27, tableau 5). En revanche, les secteurs orientés vers les services, tels que le secteur bancaire (40,17), de l'assurance (38,54), et des télécommunications (39,22), présentent des niveaux inférieurs de divulgation à travers la lecture de leurs rapports extrafinanciers.

Cette différenciation pourrait être attribuée à la nature même des indicateurs étudiés, en particulier ceux qui concernent la dimension environnementale. Effectivement, ces indicateurs semblent être davantage adaptés aux activités industrielles de production qui génèrent des impacts environnementaux tangibles et mesurables. À titre d'exemple, une entreprise industrielle peut avoir à communiquer sur ses émissions polluantes ou sa consommation d'énergie, ce qui est pertinent compte tenu de la nature de ses opérations. En revanche, pour une entité comme une banque, les indicateurs tels que les émissions d'oxyde de soufre ne sont pas pertinents, étant donné que son activité principale n'est pas directement liée à la production ou à des émissions significatives. Ainsi, la nature des activités de l'entreprise, couplée aux indicateurs retenus pour l'étude, influe inévitablement sur les scores de divulgation observés.

Mais il n'est pas possible d'affirmer que tous les secteurs de production industrielle ont tendance à divulguer plus d'informations non financières. Ceci peut être affirmé par le fait que le secteur de l'énergie et de l'industrie pétrochimique ait des moyennes agrégées de score de divulgation sur l'entièreté de la période plus faible avec respectivement 39,33 et 41,14 indicateurs moyens observés (tableau 5).

De plus, la plus large proportion d'entreprises n'ayant pas publié de rapports non financiers sur la période 2019-2021 se trouve dans le secteur de la distribution (50%), l'industrie pharmaceutique et médicale (43%), de l'énergie (33%) et la pétrochimie avec une moyenne de 50% de non-divulgation (tableau 9).

De ce fait, il n'est pas possible de valider l'hypothèse H2 :

Hypothèse 2 : Les secteurs d'activité à forte intensité de capital et à impact environnemental élevé, tels que l'industrie extractive et l'énergie, afficheront une divulgation plus importante d'informations non financières par rapport à d'autres secteurs.

Boutand-Lapeyre et al. indiquent que « malgré un contenu normalisé, les entreprises disposent d'une certaine latitude qui tient essentiellement aux informations volontaires qu'elles souhaitent divulguer » (2022, para.23). Par conséquent, la nature volontaire et non impérative des référentiels fournit un cadre que les entreprises peuvent choisir de suivre ou non de même que les informations ainsi partagées ne sont à ce jour soumises à aucune obligation d'audit.

Dans la figure 7, nous pouvons constater que la proportion d'entreprises utilisant au moins un référentiel augmente au fur et à mesure du temps. Ceci peut être corrélé à la moyenne des scores de divulgation d'informations non financières qui augmente aussi de façon linéaire sur la même période. Mais cette information est à prendre avec précaution, car si 80% des entreprises en 2021 ont utilisé le référentiel GRI pour créer leur rapport d'informations non financières, cela ne veut pas dire que les entreprises comprises dans les groupes sectoriels ont publié des informations similaires dans les différentes dimensions. Ceci peut être corroboré par la lecture des écarts types de divulgation qui, selon les secteurs d'activité et les dimensions ESG, montrent une disparité des informations divulguées notamment pour la dimension sociale, où subsistent des écarts types élevés en 2021 notamment dans le groupe bancaire (7,32), des opérateurs téléphoniques (10,07) et de l'assurance (6,57) (tableau 8). Comme l'utilisation des référentiels reste une démarche volontaire et non contraignante des entreprises, dans un même secteur, les informations dévoilées sont relatives à ce que les entreprises choisissent de publier.

Le cas de l'utilisation des ODD dans les stratégies de communication des informations non financières est aussi intéressant à analyser. À la suite de la lecture des nombreux rapports extrafinanciers, on peut émettre le constat que la représentation des ODD montre que les entreprises se sont effectivement emparées de ces objectifs (84% d'utilisation des ODD en 2021, figure 7) comme objet de communication, mais pas comme un outil pour les aider à présenter leurs données. Ceci est corroboré dans un rapport de PwC (Scott et McGill, 2019) où le cabinet a effectué une analyse des rapports financiers et extrafinanciers de 1141 entreprises qui a abouti aux conclusions suivantes : 72% d'entre elles mentionnent les ODD dans leurs rapports, 14% présentent les objectifs spécifiques relatifs aux ODD mentionnés et seulement 1% du panel étudié a présenté des chiffres quantitatifs de progression sur les objectifs qu'elles doivent atteindre.

Ce qui permet d'invalider l'hypothèse H3 réside dans le fait que les groupes qui ont les plus faibles moyennes agrégées de score de divulgation sur l'ensemble de la période étudiée du tableau 5, à savoir le groupe bancaire (40,17), des télécommunications (39,22), de l'assurance (38,54) et de l'énergie (39,33) ont tous utilisé au moins deux référentiels que nous avons recensés et au moins un référentiel à un taux significatif :

- Pour le groupe bancaire, 50% d'utilisation du GRI sur toute la période et une nette progression de l'utilisation du TCFD de 0% en 2019 suivi de 50% en 2020 puis 75% en 2021 (tableau 10);
- Pour le groupe des télécommunications, 67% d'utilisation du GRI sur toute la période et une augmentation similaire du TCFD et du SABS (2019 : 0%, 2020 : 33% et 2021 : 67%) (tableau 10);
- Pour le groupe des assurances, une utilisation à 100% des ODD sur toute la période et une augmentation de l'utilisation du GRI (2019 : 33%, 2020 : 38% et 2021 : 67%) (tableau 10);
- Pour le groupe de l'énergie, le pourcentage d'entreprises qui utilisent le référentiel GRI a légèrement diminué sur la période, passant de 100% en 2019 à 75% pour 2020-2021 ce qui reste quand même significatif, et l'utilisation des ODD a vu une tendance inverse avec 67% pour 2019, 50% en 2020 et 75% en 2021 (tableau 10).

L'analyse de ces chiffres permet alors de conclure que l'utilisation de référentiels par les entreprises ne les a pas mené à divulguer plus d'informations financières. Ceci est appuyé par le fait que cette tendance n'est pas propre à un seul secteur, mais bien à quatre secteurs sur les dix que nous avons retenus pour notre étude. Ainsi nous pouvons invalider l'hypothèse H3 :

Hypothèse 3 : Hypothèse 3 : L'utilisation par les entreprises d'un ou plusieurs référentiels a un impact sur la divulgation de leurs informations non financières.

Limites de l'étude et suggestions pour des recherches futures

Malgré l'approche rigoureuse utilisée dans cette étude, il est important de reconnaître certaines limites qui peuvent influencer les résultats.

Tout d'abord, les groupes constitués d'après l'échantillon des 100 entreprises ayant le chiffre d'affaires le plus grand de Belgique selon Trends top (voir ANNEXE 4 : Liste des entreprises de l'échantillon total Trends top) ne peut pas être représentatif de tous les secteurs d'activité de l'économie belge. Il est important de prendre en compte cette limite lors de l'interprétation des données récoltées.

De plus, bien que notre grille d'évaluation comprenne 122 critères, il est possible qu'il existe d'autres critères pertinents pour évaluer la divulgation des informations non

financières des entreprises. L'évolution des normes et des attentes en matière de divulgation peut nécessiter une mise à jour régulière de la grille pour assurer sa pertinence et sa validité.

Un autre défi majeur réside dans la nature hétérogène des supports d'informations fournies par les entreprises. Les rapports non financiers peuvent varier en termes de format, de contenu et de niveau de détail comme le montre le tableau 11, qui montre une certaine disparité du nombre de pages que contiennent les différents rapports que nous avons étudiés ainsi que les renvois vers des pages internet externes. Cette hétérogénéité peut rendre la comparaison entre les entreprises plus difficile et introduire des biais dans l'évaluation.

Enfin, il convient de noter que de nombreuses entreprises présentes dans le panel sont des entreprises internationales opérant en Belgique. Cela peut avoir des implications sur la portée et la spécificité des informations divulguées dans leurs rapports non financiers, car les informations des entreprises internationales sont globalisées. Il est donc difficile d'identifier la part des informations non financières spécifiquement liées à un pays si l'entreprise ne l'a pas relevé.

Dans de futures recherches, il serait pertinent et intéressant d'étudier de manière plus spécifique les groupes sectoriels que nous avons tenté d'analyser dans ce travail. Pour ce faire, des groupes plus conséquents pourraient être constitués à l'échelle européenne pour identifier précisément les pratiques de divers pays.

Les futures recherches sur ce sujet pourraient inclure au-delà des rapports non financiers, des sondages auprès de certaines entreprises identifiées pour comprendre leur motivation et les processus de rédaction des rapports non financiers. De même, cela permettra de comprendre l'utilisation et la perception pratique des référentiels.

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'observer l'évolution de la divulgation des informations non financières de grandes entreprises opérant en Belgique et sur la période 2019-2021. Les divers chiffres que nous avons pu extraire de notre étude nous ont effectivement démontré la pertinence de ce sujet. Les enseignements que nous pouvons en tirer sont multiples et permettent de répondre à notre question initiale de recherche :

Comment la divulgation des informations non financières dans les rapports extrafinanciers a-t-elle évolué chez les grandes entreprises opérant en Belgique entre 2019 et 2021 ?

Nous avons vu que l'évolution de la divulgation d'informations non financière a évolué positivement, mais avec beaucoup de contraste selon les groupes sectoriels.

Les pratiques de divulgation sont multiples et hétérogènes, témoignant d'une réelle complexité dans un environnement en grande évolution. Notamment avec les arrivées successives de directives européennes importantes et ayant des impacts directs pour les entreprises dans leur manière de construire leur rapport non financier. Nous passons progressivement d'un reporting volontaire et non contraignant à un reporting normé, obligatoire et auditabile.

La divulgation des informations non financières va vivre plusieurs évolutions importantes à partir de 2024 et le déploiement progressif de la CSRD dans les entreprises. Notamment dans :

- la divulgation auditee par un tiers requis par la directive.
La divulgation des informations non financières actuelle n'implique pas, par exemple, de vérification externe par un commissaire aux comptes ou un auditeur spécialisé. Cette vérification est volontaire, elle deviendra obligatoire avec la CSRD. Le potentiel de développement de service dans ce domaine est important, et il sera intéressant d'étudier s'il s'agira de création nette d'un nouveau type d'emploi dans l'audit ou une transformation des postes actuels.
- L'utilisation des nouvelles normes ESRS qui amène une prise en compte globale, grâce à la double matérialité, et non seulement financières des impacts ESG de l'entreprise.
- L'extraterritorialité en 2028, qui verra les filiales des entreprises hors UE directement obligées à divulguer les informations non financières liées à leurs activités en Europe.

Ces deux derniers points font l'objet d'une intense activité aux États-Unis, comme l'illustre un article du journal Les Échos sur la portée de la divulgation non financière et sa future extraterritorialité « le passage à un régime de réglementation climatique de type européen aux États-Unis porterait un préjudice matériel et inutile au secteur pétrolier et gazier américain, au secteur agricole et au marché de capitaux du pays » (Boi, 2023, para.5) de même 10 000 entreprises non européennes seraient concernées (Boi, 2023)

Par conséquent, il sera intéressant d'étudier l'évolution dans le temps de la divulgation des informations, de même l'usage des référentiels et normes dans la construction des rapports non financiers intégrés ou non intégrés.

La lecture des rapports annuels de développement durable ou des rapports intégrés, et des informations qui y sont divulguées ne permet pas de comprendre l'ensemble des engagements des entreprises. Pour nombre d'entre eux, les renvois vers des pages internet ou d'autres rapports sont effectués pour une lecture plus détaillée avec le risque de ne s'adresser qu'à un public très averti, ou de freiner la possibilité de comprendre l'évolution de la divulgation des informations dans le temps. En effet, le renvoi vers des pages internet donne accès aux dernières informations mises à jour, et non à des informations spécifiquement liées à une année précédente. Par conséquent, la création d'un score de divulgation d'informations non financières ne pourra se faire que sur la base d'une étude annuelle intégrant les rapports annuels, mais également l'exploration d'un ensemble plus complexe de données publiées sur les sites internet. Les études longitudinales de score de divulgation seront alors plus limitées, alors qu'elles peuvent illustrer une certaine évolution des engagements des entreprises, comme nous avons pu le constater, par exemple, dans le développement de nouveaux référentiels.

Bibliographie :

- Boi, L. (2023, 9 août) Les Etats-Unis tentent de saborder les initiatives ESG de l'Union européenne. Les échos. (p.19)
- Boutand-Lapeyre, J., Gatignol, M., & Martinez, I. (2022). Lisibilité des informations non financières des entreprises françaises : impact de l'intégration et conséquences sur le marché financier. *Comptabilité contrôle audit*, 28(4), 51-99. Récupéré sur <https://doi.org/10.3917/cca.284.0051>
- Cabeza-Garcia L., Sacristan-Navarro M., et Gomez-Anson S. (2017) Family Involvement and Corporate Social Responsibility Disclosure. *Journal of Family Business Strategy*, 6, 1-14.
- Cadet, I. (2015). L'« ISO 26000 Washing », un risque lié au statut de la norme ISO 26000. *Revue de l'organisation responsable*, 10(1), 16-36. Récupéré de <https://doi.org/10.3917/ror.101.0016>
- Cauvin, É., Decock Good, C. & Bescos, P. (2006). La perception des entreprises françaises en matière de diffusion d'informations non financières : une enquête par questionnaire. *Comptabilité Contrôle Audit*, 12, 117-142. Récupéré de <https://ezproxy.ichec.be:2098/10.3917/cca.122.0117>
- Cohen E., "Analyse financière", (5ème édition). Economica, 2004.
- ColruytGroup (2022). *Annual report*. Récupéré le 26 juillet 2023 de https://issuu.com/colruytgroup/docs/annual_report_with_sustainability_reporting_2021-2
- Commission des Communautés Européennes. (2006). Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil et au Comité économique et social Européen. *Mise en œuvre du Partenariat pour la croissance et l'emploi : faire de l'Europe un pôle d'excellence en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises*. Bruxelles : Commission des Communautés Européennes. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0136:FIN:fr:PDF>
- Commission Européenne. (2023). Lignes directrices sur l'information non financière: Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat. Bruxelles : Commission Européenne. Récupéré le 19 juillet 2023 de [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620(01))
- Commission Interdépartementale pour le Développement Durable. (2017). Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme. Bruxelles : Commission Interdépartementale pour le Développement Durable. Récupéré de https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/plan_daction_national_entreprises_et_droits_de_lhomme_2017.compressed.pdf
- Cormier D., Gordon I. M., et Magnan M. (2004). Corporate Environmental Disclosure: Contrasting Management Perceptions With Reality. *Journal of Business Ethics*, 49(2), 143-165.

Cuadrado-Ballesteros B., Rodriguez-Ariza L., et Garcia-Sanchez I. M. (2015) The role of independent directors at family firms in relation to corporate social responsibility disclosures. *International Business Review*, 24, 890-901.

Demaria, S. & Rigot, S. (2018). Introduction. Les enjeux des normes comptables en général et des normes comptables internationales IFRS en particulier. Dans *Les normes comptables internationales IFRS* (pp. 3-6). Paris: La Découverte. Récupéré de <https://www.cairn.info/les-normes-comptables-internationales-ifrs--9782707196255-page-3.htm>

Directive 2013/34. Directive 2013/34/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013L0034>

Directive 2014/95. Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095>

Directive 2022/2464. Directive (UE) 2022/2464 du Parlement Européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022L2464>

Dye R. A., et Sridhar S. (1995). Industry-wide disclosure dynamics, *Journal of Accounting Research*, 33(1), 157-174.

EFRAG. (2022). [Draft] European Sustainability Reporting Guidelines 1 Double materiality conceptual guidelines for standard-setting. Récupéré de <https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=/sites/webpublishing/SiteAssets/Appendix%202.6%20WP%20on%20draft%20ESRG%201.pdf>

EFRAG. (2022). Overview of Exposure Draft ESRS. *RJ/EFRAG Outreach event Sustainability Reporting (ESRS ED)*. Récupéré le 19 juillet 2023 de <https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FThe%2520netherlands%2520outreach%2520esrs.pdf>

EFRAG. (s. d.). First set of draft ESRS. Récupéré le 15 mai 2023 de <https://www.efrag.org/lab6>

El Mawla, B. & Igalems, J. (2022). Divulgation d'informations sociétales : une étude comparative longitudinale entre la France et le Canada. *Revue de l'organisation responsable*, 17, 43-58. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-de-l-organisation-responsable-2022-3-page-43.htm>

Environmental Management and Audit Scheme (EMAS). (2023). EMAS key figures. Récupéré le 04 aout 2023 de https://green-business.ec.europa.eu/system/files/2023-07/EMAS_Infographic.pdf

European Commission. (2021). *Study on the Non-financial Reporting Directive : Final Report*. Publications Office of the EU. Brussels : European Commission. Récupéré de <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1ef8fe0e-98e1-11eb-b85c-01aa75ed71a1/language-en>

European Parliament. (2023). Legislative Proposal on Corporate Sustainability Due diligence | Legislative train schedule. Récupéré de <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-an-economy-that-works-for-people/file-legislative-proposal-on-sustainable-corporate-governance>

Favreau, F. (2022). La taxinomie : redéfinition et contrôle de l'information financière et extra-financière. *Gestion & finances publiques*, 7, 96-104. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2022-HS1-page-96.html>

Favreau, F., & Bastiège, M. (2022). *Chronique de management public : L'émergence d'un paradigme européen en matière de régulation des activités transnationales, commentaire de l'avis technique de l'EFRAG à la Commission européenne du 22 novembre 2022*. Politiques et management public, 4, 633-640. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-politiques-et-management-public-2022-4-page-633.htm?contenu=article>

Fréson, S. (2017). *L'Investissement Socialement Responsable: les critères ESG*. (Mémoire de Master). ICHEC et LSM, Bruxelles.

Ghazali M. (2007) Ownership structure and corporate social responsibility disclosure: some Malaysian evidence. *Corporate Governance*, 7(3), 251-266.

Giner, B. (2022). Reporting RSE et Union européenne : des défis à surmonter. Comptabilité contrôle audit, Tome 28(4), 7-20. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-controle-audit-2022-4-page-7.htm?ref=doi>

Global Reporting Initiative (GRI). (2022). GRI Universal Standards 2021. *Frequently Asked Questions (FAQs)*. Récupéré le 30 juillet de <https://www.globalreporting.org/media/zauil2g3/public-faqs-universal-standards.pdf>

Global Reporting Initiative (GRI). (2023). *GRI 1: Foundation 2021*. Amsterdam : GRI. Récupéré le 03 juillet de https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwim9YXBidiAAxXLXqQEHWNCDCgQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fglobalreporting.org%2Fpdf.ashx%3Fid%3D12334&usg=AOvVaw0tj9nGAb0RvtQsk4ln3I_&opi=89978449

Global Reporting Initiative (GRI). (2023). *Our mission and history*. Récupéré le 25 juin 2023 de <https://www.globalreporting.org/about-gri/mission-history/>

International Financial Reporting Standards (IFRS). (2022). Foundation completes consolidation with Value Reporting Foundation ifrs.org. Récupéré le 22 mai 2023 de <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/08/ifrs-foundation-completes-consolidation-with-value-reporting-foundation/>

International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation. (2023). *Who we are*. Récupéré le 16 juillet 2023 de <https://www.ifrs.org/about-us/who-we-are/#history>

International Financial Reporting Standards (IFRS). (2023). *IFRS S1 General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information*. Récupéré le 27 juillet 2023 de <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s1-general-requirements/>

International Financial Reporting Standards (IFRS). (2023). *IFRS S2 Climate-related Disclosures*. Récupéré le 27 juillet 2023 de <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures/>

International Integrated Reporting Council (IIRC). (2013). THE INTERNATIONAL FRAMEWORK. Dans integratedreporting.org. Récupéré le 30 mai 2023 de <https://www.integratedreporting.org/wp-content/uploads/2013/12/13-12-08-THE-INTERNATIONAL-IR-FRAMEWORK-2-1.pdf>

ISO & GRI. (2014). Lignes directrices G4 du GRI et ISO 26000 : Pour une utilisation conjointe des lignes directrices G4 du GRI et de l'ISO 26000. Amsterdam : GRI. Récupéré de https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/fr/iso-gri-26000_2014-01-28.pdf

Journal officiel de l'Union européenne. (2016). Versions Consolidées du Traité sur l'Union Européenne et du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (2016/C 202/01). Récupéré le 3 mai 2023 de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2016:202:FULL&from=LV>

Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, M.B., 11 septembre 2017.

Mercier, S. (2010). Une analyse historique du concept de parties prenantes : quelles leçons pour l'avenir ? Management & Avenir, n° 33(3), 142-156. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-3-page-142.htm?ref=doi>

Nations Unies (s. d.). *THE 17 GOALS / Sustainable Development*. Récupéré le 25 juillet 2023 de <https://sdgs.un.org/fr/goals>

Nations Unies. (2011). *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme*. Genève : Nations Unies. Récupéré de https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

Nations Unies. (2022). Le Pacte mondial des Nations Unies. Récupéré le 15 juillet 2023 de <https://pactemondial.org/decouvrir/pacte-mondial-des-nations-unies/>

Nations Unies. (s. d.). *L'accord de Paris*. Récupéré le 28 juillet 2023 de <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

Nations Unies. (s. d.). *Élimination de la pauvreté / Department of Economic and Social Affairs*. Récupéré le 25 juillet 2023 de <https://sdgs.un.org/fr/topics/poverty-eradication>

Nations Unies. (s. d.). Our participants. Récupéré le 6 août 2023 de <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/participants>

Nefti, M. (2021). Comptabilité sociale et environnementale. Recherche et cas en sciences de gestion, 19(1), 81-98. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-recherche-et-cas-en-sciences-de-gestion-2021-1-page-81.htm?ref=doi>

Organisation internationale de normalisation (ISO). (2010). *ISO 26000:2010(fr)Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.* Récupéré le 31 juillet 2023 de <https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:26000:ed-1:v1:fr:sec:7.3.3>

Organisation internationale de normalisation (ISO). (2014). *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.* Genève : ISO. Récupéré de https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100258_fr.pdf

Organisation internationale de normalisation (ISO). (s. d.). *ISO 26000 Responsabilité sociétale.* Récupéré le 14 juillet 2023 de <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>

Organisation internationale du Travail (OIT). (2022). *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.* Genève : OIT. Récupéré de https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf

Proposal 2022/0051/COD. Proposal for a directive of the European Parliament and of the Council on Corporate Sustainability Due Diligence and amending Directive (EU) 2019/1937. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52022PC0071>

Protin, P., Gonthier-Besacier, N., Disle, C., Bertrand, F., & Périer, S. (2014). L'information non financière. Revue française de gestion, 242, 37-47. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2014-5-page-37.htm&wt.src=pdf?contenu=article>

Règlement 1221/2009. Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) no 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32009R1221#d1e387-1-1>

Règlement 1606/2002. Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32002R1606>

Règlement 2018/2026. Règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.). Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018R2026>

Règlement 2019/2088. Règlement (UE) 2019/2088 Du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32019R2088>

Règlement 2020/852. Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from>

Règlement 761/2001. Règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32001R0761>

Règlement Délégué 2021/2139. Règlement Délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux. Récupéré de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R2139>

Règlement Délégué C/2023/5303 final. Règlement Délégué (UE) /... de la Commission complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité. Récupéré de [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=PI_COM:C\(2023\)5303&qid=1691929903883](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=PI_COM:C(2023)5303&qid=1691929903883)

Saadi, F. A. (2022). Performance ESG et Reporting Extra-financier. Recherches en sciences de gestion, N° 151(4), 169-192. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2022-4-page-169.htm?ref=doi>

Sahed-Granger, Y., & Boncori, A. (2014). La traduction des attentes des parties prenantes en RSE en indicateurs de la Global Reporting Initiative : vers un mode consultatif de la gestion des parties prenantes. Management & Avenir, 68, 73-91. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2014-2-page-73.htm?ref=doi>

Santé publique France. (2019). *Qu'est-ce que la pollution de l'air ?*. Récupéré le 05 juin 2023 de <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/qu-est-ce-que-la-pollution-de-l-air>

Science Based Targets. (s. d.). About us. Récupéré le 26 juillet 2023 de <https://sciencebasedtargets.org/about-us>

Scott, L., & McGill, A. (2019). *Creating a strategy for a better world*. PwC. Récupéré le 12 juillet de <https://www.pwc.com/gx/en/sustainability/SDG/sdg-2019.pdf>

Senkel, M. (2009). La divulgation d'informations « RSE » par les prestataires de services logistiques européens : une analyse comparative du site Internet et du rapport d'activité. Marché & organisations, 8(1), 173-200. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2009-1-page-173.htm?ref=doi>

Service Public Fédéral (SPF) économie. (2023). *Informations non financières*. Récupéré le 25 avril 2023 de <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer->

[une/reglementation-financiere-et/droit-comptable-et-comptes/dispositions-belges/informations-non-financieres](https://www.sasb.org/regulation-financiere-et/droit-comptable-et-comptes/dispositions-belges/informations-non-financieres)

Sustainable Accounting Standards Board (SASB). (2023). *About us*. Récupéré le 27 juillet 2023 de <https://sasb.org/about/>

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). (2017). *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*. Bâle : TCFD. Récupéré de <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). (2022). *TCFD Report Finds Steady Increase in Climate-Related Financial Disclosures Since 2017*. Récupéré le 27 juillet 2023 de <https://www.fsb-tcfd.org/press/tcfd-report-finds-steady-increase-in-climate-related-financial-disclosures-since-2017/>

Trends top. (s. d.). Ne cherchez plus. Trouvez. Récupéré le 26 mai 2023 de <https://trendstop.levif.be/fr/home.aspx>

United Nations (s.d.). *17 Goals*. Récupéré le 25 juillet 2023 de <https://www.un.org/sustainabledevelopment/news/communications-material/>

Value Reporting Foundation (VRF). (2021). Complementary Tools : Using the Framework and SASB Standards Together. Dans sabs.org. Récupéré le 3 juin 2023 de https://www.sasb.org/wp-content/uploads/2021/10/VRF_ComplemntryTools-100621b.pdf

Vandemoortele (2022). Material topics, boundaries, management approach and indicators. *Annual Integrated Report 2021*. Récupéré le 12 juillet 2023 de <https://vandemoortele.com/sites/default/files/2022-03/Annual%20integrated%20report%202021.pdf>

Viard, V. (2022). État des lieux du projet de *reporting* de durabilité de l'Union Européenne. ACCRA, 14, 27-32. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-accra-2022-2-page-27.htm>

Wamba, L. D. (2022). La performance environnementale : déterminants et impact sur la performance financière des entreprises européennes cotées. Revue congolaise de gestion, 33(1), 99-148. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2022-1-page-99.htm?ref=doi>